

LE DEVOIR

Ottawa saborde Droits et Démocratie

La décision fait partie d'un plan longuement préparé, selon l'opposition

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

C'est la fin pour l'organisme Droits et Démocratie: le gouvernement a annoncé hier qu'il mettra un terme aux activités du centre fondé en 1988 et pris dans la tourmente depuis deux ans. Une décision vivement contestée par l'opposition, qui accuse les conservateurs d'avoir créé eux-mêmes la crise qui sert aujourd'hui de prétexte au sabordage.

Le ministre des Affaires étrangères, John Baird, a scellé le sort de Droits et Démocratie en expliquant que «depuis un certain temps, les nombreux problèmes auxquels est confronté le centre ont été exposés sur la place publique. Il est maintenant temps de tourner la page et d'aller de l'avant», a indiqué le ministre dans un communiqué de presse.

Le gouvernement déposera donc «très bientôt» un projet de loi pour transférer les fonctions du centre vers son ministère. Le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique — le nom au long de Droits et Démocratie — a été mis sur pied par le gouvernement Mulroney en 1988. Une loi fédérale définit son mandat et son indépendance.

Exclusivement financé par le Parlement (11 millions), l'organisme non partisan travaillait surtout à «encourager et appuyer les valeurs universelles des droits humains et à promouvoir les institutions et les pratiques démocratiques partout dans le monde». Son action se concentrait dans une quinzaine de pays.

La décision du gouvernement a indigné l'opposition. «Les conservateurs ont miné la crédibilité et l'organisation du centre, voilà maintenant qu'il le ferme:

VOIR PAGE A 10: OTTAWA



LUC GNAGO REUTERS

EMBARGO

Les Maliens se préparent au pire et font des réserves

À lire en page A 7

FERMETURE AVEOS

Air Canada reçoit une mise en demeure de Québec

Moody's abaisse la note de crédit du transporteur

À lire en page B 1

INDEX

Actualités.....	A 2	Éditorial.....	A 8
Annonces.....	B 6	Idées.....	A 9
Avis publics.....	A 6	Météo.....	A 4
Carrières.....	B 4	Monde.....	A 7
Culture.....	B 10	Mots croisés.....	A 4
Décès.....	B 6	Sudoku.....	B 7
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 9



CHRIS WATTIE REUTERS

Dès 2006, le ministère de la Défense et les Forces canadiennes étaient décidés à acheter l'avion de combat F-35 de Lockheed Martin, constate le nouveau vérificateur général, Michael Ferguson, dans son premier rapport présenté hier à Ottawa.

F-35: une gestion aveugle

Le gouvernement Harper a sous-estimé les coûts et les risques liés à l'achat des chasseurs, conclut le vérificateur général

MARIE VASTEL

Ottawa — Le choix des fameux avions de chasse F-35 était celui de la Défense, et pour s'assurer que son appareil favori vole un jour au sein de l'équipement militaire canadien, le ministère a pris des moyens détournés: coûts sous-estimés, risques camouflés, décisions prises sans documents ni approbations à l'appui.

Le constat du tout premier rapport du nouveau vérificateur général est sévère. Le ministère de la Défense avait choisi dès 2006 le F-35 de Lockheed Martin pour remplacer les CF-18 qui achèvent leur vie utile. Et il s'est organisé pour que son souhait devienne réalité. «La décision d'acheter le F-35 était déjà bien amorcée quatre ans avant toute annonce officielle», a argué Michael Ferguson en point de presse. Ce n'est qu'à l'été 2010 que les conservateurs ont confirmé, publiquement, qu'ils iraient de l'avant en se procurant 65 appareils. Non seulement la hauteur des coûts anticipés a-t-elle

«La Défense n'a pas fait preuve de la diligence nécessaire pour un engagement de 25 milliards»

VOIR PAGE A 10: F-35

La chronique de Manon Cornellier, page A 3: Esquiver la vraie question

L'éditorial de Josée Boileau, page A 8: Indécente insouciance

Autres textes sur le rapport du vérificateur général, page A 2

Pirates sans ordinateur

La philosophie du hacking sort doucement de son cadre technologique pour contaminer le reste de la société

La menace d'un black-out global d'Internet annoncé pour samedi dernier par les Anonymous afin de dénoncer les dérives du capitalisme n'a finalement pas eu lieu. Or, si les pirates informatiques ont décidé de ne pas sévir dans le cyberspace, difficile d'en dire autant de leur philosophie, celle du hacking, qui tend de plus en plus à se matérialiser ailleurs que dans les univers informatiques.

FABIEN DEGLISE

En novembre dernier, le dramaturge Olivier Choinière a orchestré un acte de «piratage artistique» étonnant dans la salle du Théâtre du Nouveau Monde (TNM), un soir, à l'occasion de la dernière représentation de *L'école des femmes* de Molière. Planifié dans le plus grand secret et sans l'accord de l'institution théâtrale, «Projet blanc» — c'est le nom donné à la chose — a pris la forme d'un texte critique diffusé pendant le spectacle dans les oreilles de 80 personnes rassemblées par l'artiste au dernier balcon du

théâtre. Choinière y dénonçait le caractère poussiéreux du théâtre et sa mise en marché de la culture.

À l'exception des participants — réunis plus tôt par l'artiste dans les alentours du théâtre, sans savoir où cela allait les conduire —, personne ne s'est rendu compte de l'intervention. Pas de cri. Pas de heurt. Pas de trace... à l'image de la majorité des actes de piratage informatiques perpétrés dans les mondes virtuels par les «chapeaux blancs», ces hackers bien intentionnés dont Choinière avoue s'être largement inspiré.

VOIR PAGE A 10: PIRATES



SOURCE YVES RENAUD

Au TNM, la dernière représentation de *L'école des femmes* de Molière fut la cible cet automne d'un acte de «piratage artistique» inspiré par la culture du hacking informatique.

Effervescence immobilière à Montréal

Le maire Tremblay a annoncé hier dix projets pour le centre-ville totalisant plus de 628 millions

JEANNE CORRIVEAU

Les projets immobiliers se multiplient au centre-ville de Montréal. Le maire Gerald Tremblay en a annoncé dix d'un coup hier. S'ils se réalisent, ces projets se traduiraient par des investissements totalisant 628,2 millions de dollars. La maison Louis-Hippolyte-LaFontaine pourrait profiter de cette effervescence puisque le développement de l'îlot Overdale dont elle fait partie est conditionnel à la restauration de l'immeuble patrimonial laissé à l'abandon depuis une vingtaine d'années.

L'ambiance n'était pas au pessimisme hier matin dans les locaux de l'arrondissement de Ville-Marie où l'équipe de la Direction de l'aménagement urbain dévoilait les projets immobiliers qui devraient voir le jour au cours des prochaines années.

Parmi les plus ambitieux figure le projet de la maison Ogilvy, à l'angle des rues Sainte-Catherine et de la Montagne, qui prévoit la démolition de l'hôtel de la Montagne, l'agrandissement du magasin Ogilvy et la construction d'un nouveau complexe hôtelier et résidentiel. Le tout pour la coquette somme de 140 millions.

Plus au sud, le Rocabella viendra remplacer un stationnement de surface bordé par le boulevard René-Lévesque et la rue de la Montagne. Les deux tours jumelles de 35 étages abriteront 516 condos ainsi que des locaux commerciaux et nécessiteront des investissements de 117 millions.

Dans le Quartier des spectacles, le Peterson, avec

VOIR PAGE A 10: PROJETS

ACTUALITÉS

Anciens combattants

Des mesures pour réduire la paperasse

Halifax — Le ministre des Anciens Combattants apporte des changements à sa façon de payer certains services aux ex-militaires des Forces canadiennes.

De passage à Halifax hier, le ministre Steven Blaney a annoncé la mise en place pour les vétérans d'un paiement forfaitaire unique qui couvrira les coûts des services d'entretien ménager et d'entretien du terrain. Les bénéficiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) n'auront plus à soumettre de reçus pour ces deux services, a souligné M. Blaney.

Certains ex-militaires devaient patienter plusieurs semaines avant d'être remboursés par le ministère.

Le ministre a mentionné que les prestataires empocheraient à l'avance l'argent pour ces services, ce qui leur évitera d'avoir à fournir systématiquement leurs reçus pour l'entretien ménager et l'entretien de leur terrain. Seuls ces deux services sont visés par les changements, et le montant maximal offert aux anciens combattants pouvant s'en prévaloir est de 9991 \$ par année.

Le fait de diminuer le temps de traitement des demandes permettra de libérer les ressources nécessaires pour offrir un soutien constant aux anciens militaires, a souligné le ministre Blaney.

Les modifications sont apportées dans le cadre d'un exercice de réduction de la paperasse, a-t-il expliqué, ajoutant que cela faciliterait l'accès des anciens combattants à ces services.

Mais de tels changements pourraient se traduire par une restructuration des ressources humaines, a-t-il poursuivi. Des rencontres sont prévues au cours des prochaines semaines avec le personnel afin de faire le point sur le plan prévu par le ministre, a ajouté M. Blaney.

Les prestations — qui seront versées deux fois par année à compter de cet automne — seront calculées selon les besoins du prestataire et les tarifs en vigueur dans sa ville.

Un ancien combattant, Hank Einarson, a applaudi à l'annonce du ministre Blaney. «J'ai parfois entendu des plaintes de couples qui étaient dans le rouge de 300 \$ ou 400 \$ avant de recevoir leur remboursement», a-t-il expliqué.

La Presse canadienne



Le ministre des Finances, Jim Flaherty, a défendu hier les mesures contenues dans son budget dévoilé jeudi dernier.

Budget fédéral

Les amendements sont rejetés par la majorité conservatrice

MARIE VASTEL

Ottawa — L'opposition n'aura pas son mot à dire sur le budget fédéral. L'amendement des néodémocrates et le sous-amendement des libéraux ont tous deux été rejetés par la majorité conservatrice aux Communes, hier soir.

Après avoir monopolisé le temps de débat pendant trois jours, à la Chambre, le NPD a finalement cessé son monologue en après-midi pour déposer son amendement à l'énoncé économique présenté par le ministre des Finances, Jim Flaherty, jeudi dernier. Les néodémocrates y dénoncent le manque de l'emploi et à protéger l'environnement; la réduction des transferts en santé aux provinces; la hausse de l'âge d'admissibilité à la sécurité de vieillesse de 65 à 67

ans; et les coupes dans la fonction publique qui se traduiront par des réductions de services à la population de même qu'à Radio-Canada.

La stratégie néodémocrate avait été dénoncée par les libéraux, qui s'étaient vus contraints d'écouter la tirade du député Peter Julian et de patienter pour pouvoir à leur tour s'opposer au budget dans l'enceinte parlementaire. Le néodémocrate parlait sans relâche, lorsque les travaux parlementaires portaient sur le débat du budget, depuis vendredi midi. Au total, c'est environ une douzaine d'heures qu'a passées M. Julian à énumérer les critiques de son parti, sans permettre à aucun autre parti d'intervenir et de faire valoir ses préoccupations à son tour.

Avec son sous-amendement, le Parti libéral a de son côté tenté d'ajouter aux critiques néodémocrates ses propres récri-

mations voulant que le premier ministre doive lui aussi accepter de reporter de deux ans une allocation de retraite spéciale qui lui sera disponible dès l'âge de 65 ans, par solidarité avec les Canadiens auxquels il impose de retarder leurs prestations de Sécurité de la vieillesse. Le bureau de Stephen Harper a cependant indiqué lundi que, dans le cadre de la révision des pensions de retraite offertes aux députés fédéraux, la prestation spéciale — qui équivaut aux deux tiers du salaire de premier ministre, soit environ 100 000 \$ — pourrait elle aussi faire l'objet de changements.

Les propositions néodémocrate et libérale ont toutes deux été rejetées, en soirée, à l'issue de votes qui se sont soldés par le même résultat; 135 voix pour et 153 voix contre.

Le Devoir

EN BREF

Mont-Royal: le « député fantôme » quitte son poste

Un employé du gouvernement fédéral décrit par le libéral Irwin Cotler comme étant le « député fantôme » de sa circonscription montréalaise a quitté son poste. Dans une brève entrevue téléphonique accordée à La Presse canadienne hier, Saulie Zadjel a confirmé qu'il avait abandonné son emploi au sein de la fonction pu-

blique fédérale sans toutefois dire pourquoi. L'ancien candidat conservateur dans Mont-Royal avait été embauché par le gouvernement de Stephen Harper après avoir été défait par M. Cotler lors des élections de mai dernier. Irwin Cotler avait plus tard exprimé son inquiétude concernant M. Zadjel, affirmant qu'il était payé par les contribuables pour exercer des fonctions ressemblant à celles d'un député dans sa circonscription. — La Presse canadienne

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Transports Canada doit resserrer sa surveillance de la sécurité aérienne

Ottawa — Transports Canada doit resserrer sa surveillance de la sécurité aérienne, estime le vérificateur général.

Si le ministère fédéral a développé un système de sécurité aérienne rigoureux et conforme aux normes internationales, son inspection des vols à haut risque est nettement moins reluisante, a affirmé hier Michael Ferguson.

M. Ferguson, qui présentait son rapport aux Communes, a appelé à plus de diligence de la part de Transports Canada dans sa supervision des systèmes de sécurité des compagnies aériennes.

Au cours des dernières années, la surveillance est passée d'une approche traditionnelle à la mise en place de systèmes de gestion de la sécurité, entraînant du même coup un transfert des responsabilités aux

compagnies aériennes. Transports Canada doit s'assurer que les compagnies observent des politiques et des procédures de sécurité adéquates. Mais le vérificateur général estime qu'à certains égards, le ministère manque à ses devoirs.

M. Ferguson a notamment déploré que l'information utilisée par Transports Canada pour identifier les compagnies à haut risque ne soit pas toujours disponible ou maintenue à jour.

Transports Canada reconnaît ses lacunes à ce chapitre et s'est engagé à y remédier pour améliorer sa surveillance de la sécurité, indique-t-on dans le rapport du vérificateur général.

M. Ferguson rappelle toutefois que l'aviation au Canada demeure, somme toute, sécuritaire.

La Presse canadienne

Santé Canada et l'ASFC doivent mieux collaborer

Ottawa — L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) affiche une bonne performance en matière de contrôle des importations de biens de consommation potentiellement risqués, mais elle doit collaborer davantage avec Santé Canada pour repérer certains envois problématiques, a plaidé le vérificateur général.

Dans son rapport déposé hier aux Communes, Michael Ferguson soutient que l'Agence fait un bon travail d'identification des envois à haut risque. Il n'existe toutefois pas d'entente formelle entre l'ASFC et Santé Canada en ce qui a trait à la vérification des importations de biens se trouvant sous la responsabilité du ministère, tels les appareils médicaux et les produits antiparasitaires.

Les agents des services frontaliers n'ont pas d'instructions précises sur les procédures à suivre pour la surveillance de ces produits, a écrit M. Ferguson dans son rapport, ajoutant qu'un accord officiel pourrait remédier à la situation. L'ASFC et Santé Canada ont fait savoir qu'ils collaboreraient afin de conclure un tel accord, qui déterminera la responsabilité de chacun pour les divers types d'importations.

Par ailleurs, M. Ferguson a déploré la pauvreté de la documentation produite par les douaniers à la suite de leurs inspections des importations, avec 40 % de rapports qui sont incorrects ou incomplets. L'Agence a déclaré que ses procédures à cet égard seraient resserrées.

La Presse canadienne

EN BREF

Économie cachée

L'Agence du revenu du Canada doit faire plus pour éliminer l'économie clandestine, selon le rapport du vérificateur général du Canada, Michael Ferguson. Les personnes et entreprises ne déclarant pas d'impôt sont considérées par l'Agence comme l'un des plus grands risques auxquels elle doit faire face. «La

combinaison du ralentissement économique et du nombre croissant de travailleurs autonomes fait augmenter le risque que des revenus ne soient pas déclarés ou qu'ils soient sous-déclarés et que l'assiette fiscale en souffre», note le rapport déposé hier. L'Agence doit s'assurer de l'efficacité que ses façons de faire pour retrouver les non-déclarants sont efficaces. — Le Devoir

HÔPITAL
VÉTÉRINAIRE

Mercredi 19h

Suivez-nous



TV5 VIDÉO
ca

TV5

ACTUALITÉS

Esquiver
la vraie questionMANON
CORNELLIER

Le 30 janvier dernier, le ministre associé à la Défense, Julian Fantino, était catégorique aux Communes. «*Nous collaborons avec nos alliés pour remplacer nos avions vieillissants par des F-35 à la fine pointe de la technologie.*» Les inquiétudes exprimées par l'opposition n'étaient que *«l'œuvre du désespoir»*.

Le ministre et ses collègues connaissaient pourtant les conclusions dévastatrices du rapport du vérificateur général. Ils savaient que le processus ayant mené au choix sans appel d'offres de l'avion de chasse F-35 avait été entaché de multiples irrégularités. Que mensonges et cachotteries avaient été la norme.

Ils le savaient parce que, comme le veut la pratique, le vérificateur général soumet toujours une première ébauche de son rapport au gouvernement afin de valider les faits. Cela fut fait dès novembre dernier. La version définitive, fournie par la suite pour obtenir la réponse du gouvernement, a été transmise le 24 janvier.

Ce n'est pourtant que le 13 mars que le ministre Fantino a finalement dit, en comité, que *«la décision définitive, à savoir si nous allons, ou pas, effectivement acheter, acquérir les F-35, n'a pas encore été prise»*. Les problèmes publics du programme ne laissaient plus le choix au gouvernement. Et il y avait ce rapport accablant qui lui pendait au bout du nez.

Selon le nouveau vérificateur général, Michael Ferguson, le ministère de la Défense a caché aux décideurs et au Parlement des données importantes quant aux risques et aux coûts de ce programme. Le ministère a entre autres offert aux députés une réponse réfutant les chiffres du Directeur parlementaire du budget, dévoilés juste avant les élections, alors que les militaires avaient des évaluations similaires dans leurs cartons depuis plus d'un an.

Des décisions cruciales ont été prises avant d'obtenir les autorisations requises. D'autres, sans documents appropriés à l'appui. En décembre 2006, le ministère de la Défense a, sans mettre Travaux publics dans le coup et sans informer les ministres des conséquences, engagé le Canada dans un protocole d'entente qui liait pour ainsi dire les mains du gouvernement. Bref, des années avant la décision de juillet 2010, les militaires avaient ouvert la voie à l'avion de leur choix.

Le gouvernement avait une réponse toute prête à ce chapelet de critiques: gel des fonds pour l'acquisition des F-35, mise sur pied d'un Secrétariat du F-35 au sein du ministère des Travaux publics plutôt que de celui de la Défense, supervision du Secrétariat par un comité de sous-ministres, obligation pour le ministère de la Défense d'offrir des mises à jour annuelles au Parlement et des séances d'information régulières sur l'échéancier et les coûts. De plus, aucun projet ne sera approuvé et aucun contrat signé avant que le Conseil du trésor ait obtenu un examen indépendant des hypothèses du ministère de la Défense, examen qui sera rendu public, ni avant qu'il se soit assuré du respect des politiques d'approvisionnement.

Rien dans le communiqué du gouvernement ne dit cependant qu'on pourrait choisir un autre appareil. Le Secrétariat est créé pour superviser le programme du F-35, et rien d'autre. Malgré les améliorations apportées au chapitre de la gestion et de la transparence, ce plan évite par conséquent le fond de la question. Il escamote ce qui devrait être la première étape du processus, soit la réévaluation de deux décisions fondamentales: le refus de procéder par appel d'offres et la sélection des avions F-35 pour remplacer les CF-18. Ces deux décisions ont été prises à partir d'informations trompeuses ou incomplètes et sans débat public.

Ainsi, pour se soustraire à un appel d'offres, la Défense a dû s'y reprendre à deux fois pour trouver une exception acceptable, mais n'a jamais fourni à Travaux publics Canada les informations à l'appui. Ce ministère s'est finalement contenté d'une simple lettre pour justifier l'absence de compétition. Les militaires préféreraient le F-35, ce qui transparaît dans la conclusion d'une évaluation de cinq appareils rédigée avant la signature du protocole de 2006. Le F-35, y lit-on, *«est non seulement l'avion qui satisfait le mieux aux exigences des Forces canadiennes en offrant la durée de vie la plus longue, mais il est aussi le plus abordable»*. Or, des cinq avions, il était le seul alors toujours en développement, donc au prix incertain.

Les révélations d'hier renforcent l'impression déjà bien ancrée que ce gouvernement se laisse aisément charmer par le ministère de la Défense. En octobre 2010, le vérificateur général avait fait état de problèmes similaires survenus dans le cadre du programme d'achat d'hélicoptères militaires Chinook, que les conservateurs avaient choisi d'acquiescer sans appel d'offres. Là encore, le ministère de la Défense avait minimisé les risques et les coûts, qui ont fini par exploser.

Il est difficile aussi de ne pas voir dans cette minimisation des risques et des coûts une manœuvre délibérée du ministère de la Défense pour obtenir ce qu'il veut. Et qu'il pourrait encore avoir si le programme ne dérape pas, car rien dans les mesures annoncées hier ne vise à les priver de leur avion favori.

Dans ce contexte, on peut prédire que la méfiance persistera. Du moins tant que le gouvernement n'acceptera pas de débattre du choix du F-35 et de la justesse ou non de procéder sans appel d'offres.

mcornellier@ledevoir.com

Registre des armes d'épaule

Québec fait appel aux tribunaux

Le gouvernement dépose une requête pour récupérer les données québécoises

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Jugeant Ottawa en *«infraction»* avec *«l'esprit fédéral»* dans le dossier du registre des armes à feu, Québec s'est résolu à réclamer l'intervention des tribunaux pour en récupérer les données.

«Il nous faut "encore" répéter nos attentes face à la nécessaire collaboration dans notre système fédéral», a expliqué le ministre Jean-Marc Fournier, sur un ton exaspéré. Congés parentaux, procréation assistée, valeurs mobilières, etc., depuis 2003, Québec a multiplié les recours devant les tribunaux pour faire respecter les principes du partage des pouvoirs prévu dans la loi constitutionnelle de 1867.

Depuis l'élection d'un gouvernement majoritaire conservateur en mai 2011, s'est ajoutée une *«manifestation fédérale de ne pas avoir la collaboration comme première valeur»*, selon les mots de M. Fournier. Cet hiver, il s'était rendu — en vain — à Ottawa réclamer des modifications au projet de loi C-10 sur la justice criminelle. Hier, M. Fournier a aussi mis en relief le cas récent de l'aérogare de Neuville — dont la construction se fait en totale infraction avec les lois du Québec, mais dans un vide juridique créé par deux jugements de la Cour suprême — cas où *«la collaboration [du ministre des Transports Denis Lebel] tarde à venir»*.

Quant au registre des armes à feu, le fédéral a aussi fait la *«sourde oreille»* aux demandes répétées du Québec de le conserver et de le récupérer sur son territoire afin de lutter contre la violence conjugale et le suicide, notamment. L'Assemblée nationale a adopté ces dernières années pas

moins de huit résolutions contre l'abolition du registre des armes à feu.

Destruction imminente

Il y a *«péril en la demeure»*, a insisté M. Fournier. La loi adoptée récemment par la Chambre des communes prévoit la destruction *«quasi immédiate»* des données dès après son entrée en vigueur. Or elle sera votée sous peu par le Sénat, après quoi elle recevra la sanction royale. Par conséquent, dans sa requête déposée lundi et présentée hier aux médias, Québec réclame deux types d'injonction, interlocutoire et permanente, ainsi que des *«mesures conservatoires»*.

La constitution du registre, dans les années 1990, avait été le fruit d'une collaboration entre les provinces et le fédéral, a insisté le ministre Fournier, qui parlait hier d'un registre *«commun»*, payé entre autres par les contribuables du Québec. Or, à l'inverse, avec l'article 29 de la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule, on *«outrepasse ses compétences»*, évacue toute celle des provinces et nie le droit à celles *«qui le souhaitent de maintenir»* un registre.

Québec fait aussi valoir que les données qu'Ottawa veut détruire sont sous l'application de lois québécoises protégeant les renseignements personnels. Son application aurait des effets sur le ministère de la Famille, qui se sert du registre, ainsi que sur les municipalités. La destruction des données pourrait empêcher l'application de la loi Anastasia, adoptée par Québec dans la foulée de la fusillade du collège Dawson.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier

La ligne dure

Les récriminations du Québec laissent de glace le gouvernement fédéral, qui maintient la ligne dure.

Les provinces peuvent faire ce qu'elles veulent, mais Ottawa ne va pas les aider à créer leur propre registre, a prévenu hier Mike Patton, directeur des communications du ministre fédéral de la Sécurité publique, Vic Toews. *«Je ne peux pas commenter la procédure judiciaire, mais je peux affirmer que notre gouvernement est déterminé à détruire une fois pour toutes les données inefficaces et inutiles du registre des armes d'épaule»*, a dit M. Patton.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dans le domaine de la construction, le projet de loi permet de sanctionner les entrepreneurs dont les pratiques de travail ne respectent pas les normes de sécurité.

Modernisation à la CSST

Les domestiques seront protégées
contre les accidents de travail

ROBERT DUTRISAC

Québec — La ministre du Travail, Lise Thériault, a déposé, hier le projet de loi 60 qui étend à 14 000 entreprises l'obligation de se doter d'un programme de prévention de santé et de sécurité au travail et qui garantit aux domestiques une protection contre les accidents de travail.

Le projet de loi 60, intitulé Loi visant principalement la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et son application aux domestiques, est une première révision du régime depuis sa création il y a 31 ans. Lise Thériault en a dévoilé les détails, hier en conférence de presse, avec le nouveau président du conseil et chef de la direction de la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST), l'ancien ministre libéral Michel Després.

En 1980, seulement deux des six groupes d'entreprises jugés prioritaires étaient visés par l'obligation de mettre sur pied un programme et un comité de santé et de sécurité au travail (la construction, l'industrie chimique, la forêt, les mines, la fabrication de produits métalliques,

notamment). Avec l'ajout des quatre autres groupes, deux millions de travailleurs seront touchés dans 14 000 entreprises comptant 20 travailleurs et plus. Ainsi, les commerces, les services financiers, les communications et les papeteries, pour ne nommer que ces activités, devront se doter d'un programme de prévention.

Permis suspendus

Dans le domaine de la construction, le projet de loi permet de sanctionner les entrepreneurs négligents en suspendant ou annulant leur permis de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) sans lequel ils ne peuvent pas remplir des contrats.

Le projet de loi prévoit diverses dispositions pour assurer un traitement rapide des accidentés du travail afin de *«favoriser un retour prompt et durable à leur emploi»* tout en réduisant le recours inutile à la physiothérapie. Il prévoit aussi des changements à la *«gouvernance»* de la CSST, notamment l'ajout de deux membres indépendants à son conseil d'administration.

Pour les domestiques, qui sont surtout des travailleuses,

souvent des immigrantes qui agissent comme nounou ou gouvernante pour le compte de familles riches, le projet de loi 60 reprend l'essentiel du projet 110 qui est mort au feuillet.

La couverture de la CSST, dont la cotisation sera assumée par l'employeur, sera obligatoire pour tous les domestiques employés à temps plein: aides domestiques, mais aussi jardiniers, hommes à tout faire, chauffeurs et dames de compagnie. Michel Després a indiqué que le nombre de ces domestiques pourrait se situer entre 5000 et 25 000: aucune évaluation précise n'en a été faite.

Les domestiques dont le travail est occasionnel ne seront pas couverts, tout comme ceux qui comptent plusieurs clients, car ils seront considérés comme des travailleurs autonomes.

Comme prévu, le projet de loi 60 ne touche pas au programme de retrait préventif des femmes enceintes, le programme Pour une maternité sans danger (PMSD), que les patrons voulaient que l'on resserre. Les associations patronales ont exprimé, hier, leur déception.

Le Devoir

Louise Beaudoin
réintègre
le caucus du PQ

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Estimant que le Parti québécois s'est *«redressé»*, Louise Beaudoin va terminer sa carrière politique dans le caucus péquiste, elle qui l'avait quitté le 6 juin 2011. La députée de Rosemont a décidé d'opérer ce *«retour au bercail»* après avoir tenu une consultation dans sa circonscription. Sur plus de 1000 personnes, 68 % se seraient montrés favorables, a-t-elle soutenu.

Le projet de loi d'initiative parlementaire 204 sur la gestion de l'amphithéâtre l'avait fait quitter le parti où elle a commencé à militer en 1970. Mais ce n'était là qu'une cause immédiate. Il y avait plus grave. Elle condamnait *«la partisanerie qui souvent rend aveugle [...] force à toujours être dans la certitude, jamais dans le doute»*; dénonçait le *«ton guerrier que l'on se croit obligé d'employer»* et *«l'unanimité imposée et la rigidité implacable de la ligne de parti»*. Autant de maux, disait-elle, dont la politique *«est en train de mourir ici et ailleurs»*.

Or elle fait remarquer que depuis juin, le PQ a tenu un vote libre sur le projet de loi 204 et a connu un débat animé à l'intérieur qui a conduit les Bernard Drainville, Sylvain Pagé et Pascal Bérubé à déposer des propositions. Tout cela a culminé avec un conseil national sur *«changeons la politique»*, en janvier, au cours duquel le référendum d'initiative populaire a été adopté.

Mme Beaudoin a repris langue avec la chef Pauline Marois en décembre. Cette dernière l'a contactée et s'est dite hier ravie de son *«retour chez elle»*. Sur Twitter, son prédécesseur André Boisclair a lancé à la députée de Rosemont: *«Bienvenue, mais quel détour! Tout ça pour quoi déjà?»* Le PQ compte maintenant 45 députés.

Le Devoir

EN BREF

Pas de services en français
pour les patients

Québec — Après le cas de cette dame de 76 ans qui n'a pu être soignée en français à l'hôpital Royal Victoria, l'opposition officielle est revenue à la charge, hier, à l'Assemblée nationale, avec d'autres cas, cette fois-ci à l'hôpital St. Mary's et à l'hôpital Santa-Cabrini. *«On en a plein comme ça»*, a affirmé la porte-parole péquiste en matière de santé, Agnès Maltais.

«C'est une obligation de donner les services en français, point à la ligne», a répliqué le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc. *«Mais je tiens à rappeler que c'est des millions de patients; il peut arriver des cas exceptionnels.»* Malgré tout, le ministre a trouvé utile d'envoyer une lettre à tous les p.-d.g. des agences de santé pour qu'ils rappellent aux établissements leurs devoirs en vertu de la Charte de la langue française. — *Le Devoir*

EN BREF

Éthique: la plainte
contre Normandeau
est rejetée

Québec — L'ancienne vice-première ministre Nathalie Normandeau pourra entrer en fonction comme vice-présidente au développement stratégique à la firme Raymond Chabot Grant Thorne

le mois prochain, comme prévu, mais devra maintenir une distance entre ses nouvelles activités professionnelles et ses anciennes responsabilités politiques. Le commissaire à l'éthique et à la déontologie, Jacques Saint-Laurent, a rejeté la demande d'enquête déposée par le député de La Peltre, Eric Caire, l'estimant non fondée. M. Cai-

re faisait valoir que le nouvel employeur de Mme Normandeau est très actif auprès des sociétés minières et a un intérêt marqué envers le Plan Nord, dont Mme Normandeau était responsable à titre de ministre des Ressources naturelles. M. Caire craignait la divulgation d'informations confidentielles et stratégiques. — *La Presse canadienne*

ACTUALITÉS

Cinq questions de droit sur la grève des étudiants

LISA-MARIE GERVAIS

Cinq questions de droit sur la grève étudiante posées à Finn Makela, professeur à l'Université de Sherbrooke et spécialiste du droit du travail

La grève est-elle légale?

La législation ne donne pas le droit à la grève, pas plus qu'elle ne dit le contraire. Le droit est tout simplement silencieux sur la question. Ça ne dit pas que c'est permis, mais ça ne dit pas que ce n'est pas permis.

Les étudiants ont-ils le droit d'établir des piquets de grève?

Absolument. D'ailleurs, un arrêt de la Cour suprême consacre ce droit de façon claire en 2002 [arrêt S.D.G.M.R., section locale 558 c. Pepsi-Cola Canada]. Tout le monde a le droit de faire du piquetage, dans la mesure où il n'est pas un acte criminel et qu'il ne constitue pas un délit civil.

Les règlements et statuts des assemblées générales ont-ils force de loi?

La Loi sur l'accréditation des étudiants et des élèves prévoit que pour être reconnue, une association étudiante doit être incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies. Normalement, les tribunaux vont presque toujours ordonner le respect des règlements internes d'une association. Par exemple, si la procédure n'a pas été respectée lors d'une élection ou d'un vote, on peut contester le résultat devant les tribunaux.

Invoquant son droit à l'éducation, un étudiant peut-il poursuivre son association étudiante ou son université en cas de grève? Après tout, il paie pour une prestation de services éducatifs...

Ce n'est pas l'association étudiante qui détermine si les cours sont donnés ou non. [...] Par contre, un étudiant pourrait poursuivre son université, mais la jurisprudence ne serait pas favorable à son égard. Il y a eu deux causes semblables en Ontario. L'université avait dû reporter les cours en raison d'une grève des professeurs et l'étudiant avait poursuivi en disant qu'ayant payé ses droits de scolarité, il avait un contrat d'études. Dans les deux cas, le juge a reconnu qu'il existait une sorte de contrat de service entre les deux parties, mais qu'il était implicite. Autrement dit, cela donne une bonne marge de manœuvre aux universités pour organiser les cours comme bon leur semble.

Un étudiant d'une faculté en grève qui choisit de ne pas aller à ses cours pourrait-il être pénalisé si ceux-ci sont donnés quand même?

C'est une question à laquelle nous n'avons pas de réponse claire, car la loi est silencieuse sur le droit à la grève. Une université ne peut pas donner zéro à un musulman qui refuse d'aller à ses cours pendant le ramadan, par exemple. Ce serait discriminatoire. Si c'est raisonnable, elle doit accommoder la personne et respecter sa liberté de religion. On pourrait croire que c'est la même chose pour la liberté de conscience, lorsqu'on exerce un choix politique. [...] À ma connaissance, il n'y a pas eu de jugements sur cette question au Québec ni au Canada. Certaines universités acceptent que les étudiants ne se pointent pas aux cours pour des raisons politiques. D'autres non.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des étudiants de l'Université McGill, manifestant hier devant leur établissement pour dénoncer la hausse des droits de scolarité.

La grève se judiciarise

De nouvelles procédures d'injonctions ont été entamées

LISA-MARIE GERVAIS

Après les procédures d'injonctions au collège d'Alma, à l'Université de Montréal et à l'Université Laval, la grève étudiante se judiciarise dans deux autres établissements d'enseignement. Alors que l'Université du Québec à Montréal a déposé une demande d'injonction visant les exécutants des associations en débrayage, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a pour sa part été mise en demeure par 69 étudiants pour qu'elle suspende la levée de cours qu'elle a décrétée peu de temps après que la grève eut été votée, le 27 février dernier.

«Pour nous, l'été, c'est la période où on peut travailler et amasser des fonds pour l'année suivante», a expliqué Marc-André Jourdain, étudiant en génie mécanique à l'UQAR, pour justifier sa démarche et celle de ses camarades.

Le 12 mars dernier, la grève a été reconduite pour une durée indéterminée, jusqu'à ce que la ministre de l'Éducation fasse une offre satisfaisante. Il y a pourtant urgence de rétablir les cours, a souligné M. Jourdain. «On a encore deux semaines de marge de manœuvre, mais après ça, selon les informations de l'université, la situation va être plus que critique», a-t-il indiqué.

Le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin, déplore cette judiciarisation du conflit.

«C'est un conflit qui est politique et la justice ne doit pas servir, quand tu as perdu sur le terrain de la démocratie, à venir casser une décision qui est déjà prise», dénonce-t-il. Il voit cette vague de demandes d'injonction comme le symptôme d'un conflit qui traîne trop en longueur. «Avec les injonctions et les actions, il y a un peu une escalade et la responsabilité du gouvernement, c'est de trouver une façon d'étouffer le feu en ouvrant le dialogue», a-t-il ajouté.

Finn Makela, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, soutient que le conflit est beaucoup plus judiciarisé qu'en 2005. «J'en ai vu des grèves et c'est la première fois que je vois ce discours antigouvernemental être aussi fort», a dit le directeur des programmes de common law et

droit transnational qui éclaircit certaines questions juridiques concernant la grève dans le texte ci-contre.

Autres recours

Laurent Proulx, l'étudiant de l'Université Laval qui réclamait devant les tribunaux le droit d'assister à son cours d'anthropologie, a pu y avoir accès hier, pour la première fois depuis près de deux mois. Le juge de la Cour supérieure Bernard Godbout a ordonné une injonction interlocutoire provisoire qui ne s'applique toutefois que pour lui, et non à l'ensemble de l'établissement.

Il s'en réjouit néanmoins puisqu'elle ouvre la porte à d'autres recours d'étudiants qui se disent lésés par la grève.

Le Devoir

Avec La Presse canadienne

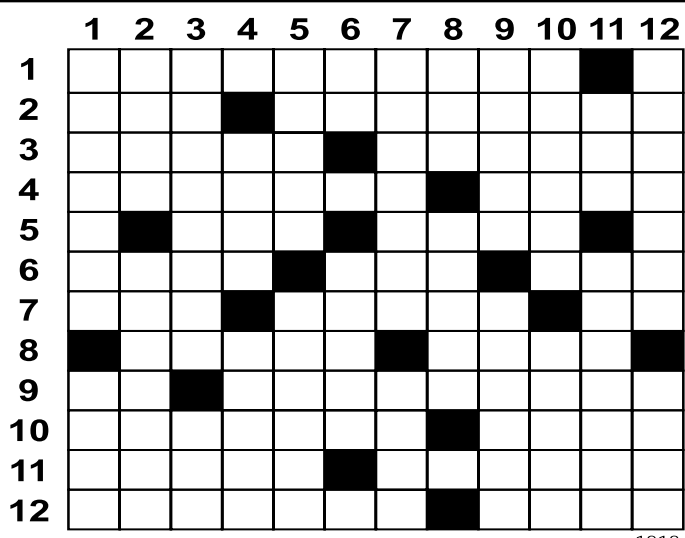
EN BREF

Moody's revoit la note de crédit de l'UQAM à la hausse

L'agence de notation Moody's a revu à la hausse la note de crédit de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), la faisant passer de Baa1 à A3 avec perspective positive, a indiqué hier l'Université. La révision de la note serait attribuable à sa performance financière, qui a dépassé les objectifs établis dans son Plan de retour à l'équilibre budgétaire 2009-

2016. L'agence de notation a observé que les indicateurs de dette et de financement à court terme s'étaient améliorés et que le taux d'évolution des cohortes d'étudiants s'était avéré plus important que ce qui avait d'abord été fixé dans le plan de redressement, a précisé l'Université. Selon une citation de Moody's reprise dans le communiqué de l'UQAM, l'établissement a «nettement dépassé les objectifs définis dans le cadre de son plan de redressement budgétaire sur sept ans». — La Presse canadienne

MOTS CROISÉS



HORIZONTELEMENT

- Chef du gouvernement, en Allemagne.
- Ancienne affirmation - Petit singe arboricole.
- Dont la densité est faible - Origine.
- Nymphes des montagnes - En outre.
- On y circule - Qui résulte de.
- On les casse - Faiblement - Dans la majorité des recettes.
- Ville des Pays-Bas - Jeune porc - Utile en dessin.
- Au bout du doigt - On y met des restes.
- Infinif - Toute monnaie en espèces ayant cours légal.
- Bavarder - Ce qui forme une transition.
- Plante herbacée - Enivrer.
- Utilisé pour la première fois - Poisson marin plat.

VERTICALEMENT

- Ville d'Allemagne - Se cache et regarde.
- Dans un passé récent - Parfumé.

- D'un pays du Maghreb - Non pollué.
- Liquide amniotique - Eau-de-vie.
- Peut être vocale - Partie protéique de la farine des céréales.
- Obtenu - Sonnet.
- Praticien qui exécute des tapisseries sur métier - De Haute-Écosse.
- Terme de photographie - Symbole du travail et de l'effort.
- Boîtes - Courts et larges.
- Contraction des muscles de la face - Fromage corse.
- Nous vient de Chine - Impérissable.
- Relative à l'hiver - Individu.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
 1 B A V I E R E M E R E
 2 A V A L O U R A G A N
 3 D E C L I C E X A C T
 4 E C H E S M A I R I E
 5 N A T O C A M E S S
 6 D O R T O N Z E T
 7 A N D R O I D E F E R
 8 D E E H A L A I S E
 9 E R E I C T E R E P
 10 N E T T O I E A N S E
 11 U R T R A C T E R
 12 E X E R C I E A K E N E

SOLUTION DU DERNIER

Une fausse lettre de recteurs

Une fausse lettre signée par trois anciens recteurs appuyant le mouvement étudiant a été envoyée hier aux médias québécois. Dans ce texte envoyé par courriel, Léo A. Dorais, Michel Gervais et Louis-Edmond Hamelin imploraient le gouvernement de «revenir» sur sa décision de hausser les droits de scolarité, en plus de critiquer les recteurs

en poste, qui appuient la décision. Michel Gervais, ex-recteur de l'Université Laval, a indiqué qu'il s'agissait d'une fausse lettre d'opinion, après avoir reçu plusieurs demandes d'entrevue. «Si on me l'avait présentée, j'aurais refusé de la signer», a-t-il affirmé. La personne ou le groupe derrière ce canular est inconnu.

Le Devoir

Jenna Talackova pourra être de Miss Univers Canada

CATHERINE LALONDE

Jenna Talackova pourrait, si elle le veut, concourir à la 61^e édition de Miss Univers Canada. La blonde de 23 ans avait été disqualifiée il y a quelques jours, quand Miss Univers a découvert qu'elle était transsexuelle. La décision a fait les manchettes, en plus de lever une vague de sympathie: une pétition sur Internet réclamant la réinsertion de Talackova comptait hier plus de 40 000 signatures.

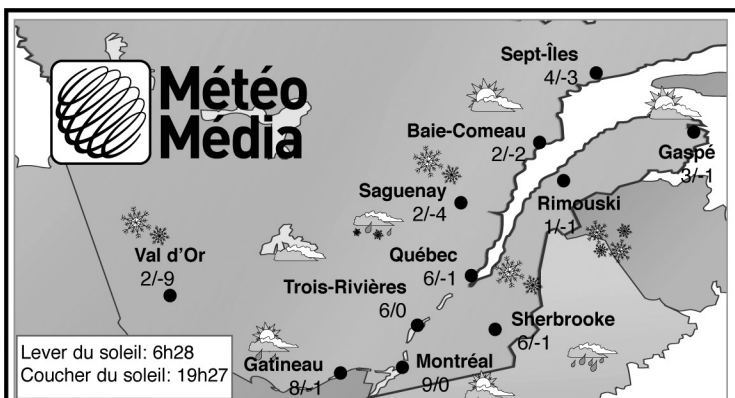
Après l'avoir refusée au motif qu'elle n'était pas une «naturally born woman», une femme née femme, le concours a justifié ensuite sa décision par «le manque d'honnêteté» de Jenna.

Hier, l'organisation de Miss Univers a indiqué qu'elle autorisait Talackova à participer au concours, «à condition qu'elle se

soumette aux exigences de genre établies par le Canada et à celles de compétitions internationales». Jenna Talackova a rétorqué par la voix de son avocate qu'elle trouvait cette réponse ambiguë, puisque ces «exigences de genre [...] de compétitions internationales» ne sont pas définies. Talackova, légalement reconnue femme au Canada depuis son opération effectuée quand elle avait 19 ans, réintègrera la compétition si elle y est acceptée sans aucune condition particulière et lorsque la règle imposant d'être née femme aura été retirée. Sans quoi, elle entamera des poursuites judiciaires pour discrimination.

La finale de Miss Univers Canada se tiendra du 17 au 19 mai prochain à Toronto.

Le Devoir



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Var 7/0	Nei 4/-4	Londres	Sol 13/7	Sol 9/5
Moncton	Ave 5/0	Var 6/-1	Los Angeles	Var 18/11	Sol 17/10
Saint-Jean	Mel 7/-1	Var 7/-1	Mexico	Sol 24/9	Var 25/10
Toronto	Sol 11/0	Sol 9/1	New York	Ave 18/6	Var 13/4
Vancouver	Ave 9/3	Sol 10/5	Paris	Sol 15/5	Nua 14/5
Winnipeg	Sol 14/0	Sol 15/5	Tokyo	Sol 13/10	Sol 16/12

Montréal	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 9	0	8/-2	8/0	13/3
Averses isolées, pdp 40%.	Ciel variable.	Ciel variable.	Ciel variable.	Ensoleillé

Québec	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 6	-1	6/-3	5/-2	10/1
Nuageux avec percées de soleil.	Nuageux avec éclaircies.	Ciel variable.	Ciel variable.	Ciel variable

Gatineau	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 8	-1	8/-2	9/0	14/2
Averses isolées, pdp 30%.	Ciel variable.	Passages nuageux.	Passages nuageux.	Ensoleillé

Soyez au courant du temps qu'il fera dans 14 jours.

Consultez la tendance 14 jours.



Congédié?
 Voyez
François Gendron
 avocat
 LL.L., M.A., Ph.D.
 Vieux Montréal 514.845.5545

50 % de rabais sur tous les tarifs de base !

Porter fait des œufs-reux ! Mettez la patte sur ces délicieux rabais. Réservez d'ici le 5 avril avec le code **COCO**



**PRIX
TOUT
COMPRIS**

Vols au départ de Montréal. Voyage avant le 4 septembre 2012. Mentionnez le code **COCO**

Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires.* Le rabais est compris dans les tarifs. Tarifs à partir de :

HALIFAX 2 par jour 159 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 132 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 168 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 201 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 162 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 202 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 175 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 174 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 240 \$ Taxes et frais compris
CHICAGO 235 \$ Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH 364 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 193 \$ Taxes et frais compris	VERMONT 193 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON À partir du 16 avril 229 \$ Taxes et frais compris				

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

*Réservation avant le 5 avril 2012. Voyage avant le 4 septembre 2012. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Porter peut exiger un achat à l'avance dans certains marchés. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages.

ACTUALITÉS

Rapport de l'ONU

Les Québécois plus heureux depuis la Révolution tranquille

MÉLISSA GUILLEMETTE

Après la Révolution tranquille, les Québécois ont vu leur «taux de bonheur» croître plus rapidement que dans le reste du Canada, selon un rapport de l'Organisation des Nations unies (ONU). Le Canada se classe néanmoins cinquième parmi les pays les plus «heureux» du monde aujourd'hui.

Dans leur premier *World Happiness Report*, les chercheurs mandatés par l'ONU écrivent, citant des données canadiennes, que la différence de bonheur perçue par les Québécois entre 1985 et 2008 équivaut à l'effet de «doubler le revenu familial». Ces données concernent «surtout ceux qui sont francophones». Cette statistique sert à appuyer la thèse défendue par les auteurs que le bonheur n'est pas qu'individuel. Les conditions de vie et les changements sociaux influencent aussi le taux de satisfaction d'une population, affirment-ils après avoir réalisé une vaste revue de la littérature scientifique sur le bonheur.

Ce premier rapport de l'ONU sur le sujet vise justement à inciter les États à intervenir pour satisfaire la population, pas seulement en favorisant la croissance économique, mais aussi en protégeant l'environnement et la santé, par exemple. «Des salaires à la hausse peuvent augmenter le bonheur, surtout dans les sociétés pauvres, mais favoriser la coopération et l'esprit de communauté peut faire encore plus, spécialement dans les sociétés riches», écrivent les auteurs.

Le rapport établit clairement que la liberté politique, de bons liens sociaux et l'absence de corruption importent davantage que le salaire dans la cote du bonheur.

Selon le rapport, le Canada figure au cinquième rang des pays les plus heureux, derrière le Danemark, la Finlande, la Norvège et les Pays-Bas. Dans ces quatre premiers pays, les répondants aux sondages affirment que leur taux de satisfaction par rapport à la vie est de 7,6 sur une échelle de 10. Les États-Unis se trouvent en 11^e position. La Sierra Leone, la République centrafricaine, le Bénin et le Togo sont les derniers pays au palmarès.

Frivoles, les échelles internationales du bonheur? Pas du tout. Selon les auteurs, le bonheur doit «être pris au sérieux» parce qu'il «fournit un spectre plus large de possibilités de construire un monde meilleur, incluant de meilleures solutions pour combattre la pauvreté, la maladie et la guerre».

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'installation de nouveaux puits, comme celui que l'on retrouve à Saint-Thomas-d'Aquin, en Montérégie, ne semble plus être une priorité pour l'industrie gazière.

Gaz de schiste

Pas d'autres fracturations en vue

LOUIS-GILLES FRANCEUR

La mise en place du comité responsable de l'évaluation environnementale stratégique (EES) sur les gaz de schiste aurait eu pour effet de refroidir totalement cette industrie, car «aucun projet n'est sur la table ou en vue», selon le coordinateur de ce comité, Robert Joly.

Ce dernier, qui dévoilait hier le plan final de cette EES, estime que «dans les faits, il n'y aura peut-être pas de fracturation hydraulique» nouvelle d'ici la fin du mandat d'étude, en novembre 2013. En somme, ce mandat d'étude aurait sur le terrain à l'effet d'un quasi moratoire, d'autant plus que tout nouveau projet doit être recommandé par le comité pour obtenir un feu vert de Québec.

Le comité estime par ailleurs qu'il n'a pas besoin de nouveaux projets d'exploration pour vérifier les nombreuses hypothèses scientifiques qu'il veut valider. Il opte plutôt pour des tests en laboratoire afin de mieux contrôler les paramètres à l'étude, en utilisant les carottes de forage des 19 puits répertoriés au Québec. Ces carottes sont entreposées au ministère des Ressources naturelles et de la Faune MRNF.

Mais ce n'est pas le point de vue, même «préliminaire», du porte-parole des comités de vigilance, Serge Fortier, du Collectif scientifique sur les gaz de schiste et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). Aucun de ces groupes n'a vu hier un changement de cap majeur dans les orientations du comité de l'EES, qui met ses ressources sur le contrôle des impacts de la filière avant d'avoir établi, à leur avis, s'il est

pertinent de la développer au Québec.

Le comité de l'EES s'est pourtant donné de nouvelles priorités à la suite des récentes consultations publiques. Il entend accorder plus d'importance à l'agriculture, au tourisme et à la foresterie, ainsi qu'au rôle des municipalités dans la «gouvernance de la filière». Il se propose aussi d'étudier les problèmes liés à l'acceptabilité sociale de la filière pour «comprendre» les facteurs qui expliquent le rejet ou l'acceptation des projets.

Pour André Bélisle, de l'AQLPA, ces ajouts ne changent rien au fait que plus de 40 000 personnes ont dit «non» à ce type d'activités chez eux: «C'est pas cette EES qui va dire aux gens quoi faire. Et elle ne tient même pas compte du fait qu'il y a une solution de remplacement financée à grands frais par Québec, la biométhanisation, qui peut remplacer 80 % du gaz naturel utilisé au Québec.»

S'il salue la plupart des propositions de la future politique énergétique du Parti québécois, annoncées la veille, il estime qu'il faudra faire un important débat sociopolitique, tout comme sur les gaz de schiste, avant de développer une industrie pétrolière au Québec.

Pour Lucie Sauvé, le Collectif scientifique sur les gaz de schiste va comparer méthodiquement l'ancien et le nouveau plan de l'EES. Mais, à titre préliminaire, elle note que le comité ne compare pas en priorité les filières énergétiques entre elles pour savoir si le recours au gaz de schiste est le meilleur choix, ce qui devrait être l'objectif d'une EES.

Le Devoir

Bilan routier à Montréal

Moins de blessés, mais un décès de plus en 2011

BRIAN MYLES

Les rues de Montréal ont fait 39 morts en 2011, un bilan stable par rapport à l'année précédente.

Le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) a recensé un mort de plus qu'en 2010. Les accidents avec blessés graves (251) et légers (534) sont en baisse de 7 %.

Dix-huit piétons, dix-sept conducteurs et quatre cyclistes sont morts sur tout le réseau. Fait surprenant: la vitesse excessive ne serait pas en cause dans aucun de ces accidents.

Quinze accidents mortels ont été provoqués par des conducteurs qui n'ont pas cédé le passage, dix parce qu'on n'a pas respecté les feux de circulation, quatre quand des piétons ont traversé ailleurs qu'à une intersection.

Le responsable de la sécurité publique à la Ville de Montréal, Claude Trudel, est préoccupé par les risques encourus par les aînés: les deux tiers de toutes les victimes de collisions mortelles étaient âgées de plus de 65 ans.

La Ville et le SPVM misent sur la prévention pour changer les mentalités et développer une culture du partage de la route. «On voit encore trop d'automobilistes qui ne ralentissent pas et trop de feux rouges qui sont brûlés», a déploré M. Trudel.

Il invite aussi les piétons, les cyclistes et les automobilistes à faire preuve de prudence dans l'utilisation de leurs téléphones intelligents. La route et le texte ne font pas bon ménage, a illustré M. Trudel.

Dans le cadre de son plan de transport couvrant la période 2007-2017, l'administration Tremblay s'est donné pour objectif de réduire de 40 % le nombre d'accidents avec morts ou blessés. Pour les cinq premières années, la réduction globale est de 25 %.

Ce résultat encourageant est attribué à l'ajout de 133 policiers dédiés à la circulation, à la réduction de la largeur des rues aux intersections, à l'aménagement de pistes cyclables, à l'installation de feux piétons à décompte numérique et à la réduction de la limite de vitesse à 40 km/h dans les rues locales.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Le Sud-Ouest
Montréal

Direction des travaux publics

Des soumissions seront reçues, avant 11 h, à la date indiquée ci-dessous, au bureau d'arrondissement, à l'attention du secrétaire d'arrondissement, au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 pour :

Titre : Divers travaux de béton sur différentes rues de l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du programme de réfection routière (PRR 2012)

Soumission : 211201

Date d'ouverture : 19 avril 2012

Dépôt de garantie : 10% (cautionnement ou chèque visé)

Documents :

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 4 avril 2012.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Renseignements : Nadine Germain, nadine.germain@ville.montreal.qc.ca

DONNÉ à Montréal, ce 4 avril 2012.

Caroline Fiset, OMA
Secrétaire d'arrondissement

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Canada
Province de Québec
District de Laval
Localité Laval

ORDONNANCE
(Art. 139 C.p.c.)

Il est ordonné aux défendeurs ci-dessous mentionnés d'informer le greffier de l'option choisie dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance. Des copies de la demande et de l'avis des options du défendeur ont été laissées au greffe de cette cour à votre intention. A défaut de ce faire, jugement pourra être rendu contre vous sans autre avis ni délai.

Défendeurs	N ^o dossiers	Demandeurs	Alain Laniel
Marielle Simonnet, 2595-A Basile-Routhier, Laval (Qc) H7L 4N7	540-32-023901-117	Jean F. Cordeau	
Éric Devost, 9305, 24e Avenue app. 4, Montréal (Qc) H1Z 4A2	540-32-024168-112	Jean F. Cordeau	
Francis Audet, 11351, Ch. de la Rivière Nord, Mirabel (Qc) J7N 1M1	540-32-024170-118	Eric Sonigo	
Giuseppe Danielle, 6360 rue Jean-Talon Est #207, Montréal (Qc) H1S 1M8	540-32-024268-110	Luc Fontaine et Luce Blondin	
Nathalie Racine, 679 rue Robert-Giffard app. 1, Boucherville (Qc) J4B 3C3	540-32-024482-117	Karine Hall	
Agence Emotions Free inc., 202-4181 rue de la Seine, Laval (Qc) H7W 5E3	540-32-024482-117	Karine Hall	
Mathieu Tardif, 202-4181 rue de la Seine, Laval (Qc) H7W 5E3	540-32-024482-117	Syndicat des copropriétaires du 3046 Tessier	
Susan Gallupe, 3046 boulevard Tessier app. 151, Laval (Qc) H7S 2L9	540-32-024491-118		

Laval, ce 30 mars 2012

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi : Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi : Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél. : 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel : avisdev@ledevoir.com

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics

www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
CAUSE NO. 505-12-036737-123

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

JEANETTE CADENA SANCHEZ
Demanderesse

DONALD JEAN PRUDHOMME
Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à DONALD JEAN PRUDHOMME de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111, Jacques-Cartier Est, Longueuil, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

À défaut de comparaître dans ce délai un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN DIVORCE, APFIDAVI, DÉCLARATION DE L'APOCALYPTIC AVIS À LA PARTIE DÉFENDRESSE EN MATIÈRE FAMILIALE ET CERTIFICAT DU GREFFIER sera présentée pour décision devant le tribunal le 5 juin 2012, à 9h00, en salle 117, au palais de justice de Longueuil.

Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'attention de DONALD JEAN PRUDHOMME.

Longueuil, le 2 avril 2012

SARAH LEDUC
GREFFIER ADJOINT

Opération 11
Enfant Soleil
pour prévenir soin de la vie
operationenfantsoleil.co

Avis public

Lachine
Montréal

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA06-19018-1
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par la présente donné que le Règlement numéro RCA06-19018-1 modifiant le Règlement numéro RCA06-19018 sur la fermeture d'une partie du lot 2 134 904 du cadastre du Québec, inscrite au domaine public comme ruelle, située entre la 3^e Avenue et la 4^e Avenue au nord de la rue Provost, soit entre les 745 et 773, 3^e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, aujourd'hui formée des lots 4 246 537, 4 246 538, 4 246 539, 4 246 540 et 4 246 541 du cadastre du Québec aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 12 mars 2012.

Que ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement située au 1800, boulevard Saint-Joseph à Lachine, aux heures régulières de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 4 avril 2012.

M^{re} Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que MICHEL CHU PUI CHIAN, domicilié au 4719, rue Bénéche, Pierrefonds (Qc) H9J 3R1, a déposé une cession le 15 mars 2012 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 2012 à 9h30 au bureau du syndic, 1, Westmount Square, bureau 925, Montréal (Qc), (514) 932-4115.

AVIS est par la présente donné que KELLY AH-CHUNG, domicilié au 4719, rue Bénéche, Pierrefonds (Qc) H9J 3R1, a déposé une cession le 15 mars 2012 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 2012 à 9h30 au bureau du syndic, 1, Westmount Square, bureau 925, Montréal (Qc), (514) 932-4115.

DONNÉ à Montréal, le 4 avril 2012.

MNP LTÉE, Syndic
Robert Takash, cirp, Syndic désigné

AVIS PUBLICS
TOMBÉES POUR LA FÊTE DE PÂQUES

Édition du vendredi 6 avril 2012 :
les réservations doivent être faites le mercredi 4 avril avant 12h 00

Édition du samedi 7 avril 2012 :
les réservations doivent être faites le mercredi 4 avril avant 16h 00

Édition du mardi 10 avril 2012 :
les réservations doivent être faites le jeudi 5 avril avant 12h 00

Édition du mercredi 11 avril 2012 :
les réservations doivent être faites le jeudi 5 avril avant 16h 00

Le journal ne sera pas publié le lundi 9 avril 2012.
Nos bureaux seront fermés le vendredi 6 avril et le lundi 9 avril.

Tél. : 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Appels d'offres

Montréal

Service du développement et des opérations
Direction des travaux publics

Appel d'offres : 1137

Démolition de la structure existante du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de la rue Crowley. Construction des culées, pile et murs, et installation des structures d'acier préfabriquées. Construction d'un égout combiné et de deux conduites d'eau secondaire. Démolition de la voie temporaire et remise en état des lieux, tel que précisé aux plans. Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Projet du CUSM - Site Glen)

L'ouverture des soumissions prévue pour le 4 avril 2012 est reportée le 11 avril 2012 à 14 h dans les locaux de la Direction du greffe de l'Hôtel de ville.

Montréal, le 4 avril 2012

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres public

Anjou
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, à la Direction des affaires publiques et du greffe de l'arrondissement d'Anjou à l'attention de la Secrétaire d'arrondissement au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, Anjou, H1K 4B9, pour :

IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD YVES-PRÉVOST À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DES ORMEAUX

Appel d'offres : Contrat 2012-07

Date d'ouverture : 19 avril 2012, 11 h

Dépôt de garantie : 10 % (cautionnement ou chèque visé)

Renseignements : Réal Lafleur, directeur travaux publics, au 514 493-5111

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents :

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 4 avril 2012.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la mairie d'arrondissement d'Anjou au 7701 boul. Louis-H.-La Fontaine, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Montréal, ce 4 avril 2012.

Jacques Rioux
Directeur d'arrondissement

DE BILLY-TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.
SYNDICAT DE FAMILLE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :

ART DESIGN ARMOIRES DE CUISINE INC., société légalement constituée ayant sa place d'affaires au 466, boul. Roland-Thérien à Longueuil Qc J2R 1P1.

AVIS est par la présente donné que la faillite de ART DESIGN ARMOIRES DE CUISINE INC. est survenue le 22 mars 2012 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 2012 à 11h00, au bureau du syndic, 1255 rue University, bureau 1515, Montréal, Qc.

FAIT à Montréal, ce 4 avril 2012.

DE BILLY-TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.
1255, rue University, bureau 1515
Montréal (Québec) H3B 3X2
Tél. : 514-875-1363
Télex : 514-875-1336
www.debilly-tremblay.com

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 505-22-199554-127

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)

BANQUE DE MONTRÉAL
Demanderesse

e.

SUCCESSION DE JOSEPH DEVEAU À L'ATTENTION DES HÉRITIERS, LÉGATAIRES PARTICULIERS ET SUCCESSIBLES ASSIGNÉS COLLECTIVEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 116 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

-et-

SUCCESSION DE MARIE-ROSE LONGUEVILLE À L'ATTENTION DES HÉRITIERS, LÉGATAIRES PARTICULIERS ET SUCCESSIBLES ASSIGNÉS COLLECTIVEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 116 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Défenderesse

PAR ORDRE DU TRIBUNAL :

La demanderesse avise les défenderesses qu'elle a déposé au greffe de la Cour du Québec une requête introductive d'instance amendée. Une copie de cette requête, de l'avis à la partie défenderesse et de la liste des pièces a été laissée à l'attention des défenderesses au greffe du Tribunal, au Palais de Justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal.

Les défenderesses sont requises de produire une comparution écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du Tribunal, au Palais de Justice de Montréal.

Si les défenderesses comparassent, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 14 mai 2012, en salle 2.06 du Palais de Justice de Montréal et le Tribunal pourra, à cette date, exercer les pouvoirs nécessaires en vue d'assurer le bon déroulement de l'instance ou procéder à l'audition de la cause, à moins que les défenderesses n'ont convenu avec la demanderesse ou son avocat, d'un calendrier à respecter ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du Tribunal, au Palais de Justice de Montréal.

VEUILLEZ AGIR EN CONSEQUENCE.

Montréal, le 2 avril 2012

MARIE-FRANCE DEVLIN
GREFFIER ADJOINT

DE BILLY-TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.
SYNDICAT DE FAMILLE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :

ART DESIGN ARMOIRES DE CUISINE INC., société légalement constituée ayant sa place d'affaires au 466, boul. Roland-Thérien à Longueuil Qc J2R 1P1.

AVIS est par la présente donné que la faillite de ART DESIGN ARMOIRES DE CUISINE INC. est survenue le 22 mars 2012 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 2012 à 11h00, au bureau du syndic, 1255 rue University, bureau 1515, Montréal, Qc.

FAIT à Montréal, ce 4 avril 2012.

DE BILLY-TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.
1255, rue University, bureau 1515
Montréal (Québec) H3B 3X2
Tél. : 514-875-1363
Télex : 514-875-1336
www.debilly-tremblay.com

DE BILLY-TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.
SYNDICAT DE FAMILLE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :

ART DESIGN ARMOIRES DE CUISINE INC., société légalement constituée ayant sa place d'affaires au 466, boul. Roland-Thérien à Longueuil Qc J2R 1P1.

AVIS est par la présente donné que la faillite de ART DESIGN ARMOIRES DE CUISINE INC. est survenue le 22 mars 2012 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 2012 à 11h00, au bureau du syndic, 1255 rue University, bureau 1515, Montréal, Qc.

FAIT à Montréal, ce 4 avril 2012.

DE BILLY-TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.
1255, rue University, bureau 1515
Montréal (Québec) H3B 3X2
Tél. : 514-875-1363
Télex : 514-875-1336
www.debilly-tremblay.com

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) No 505-02-033295-118

L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse DANIEL BOUTIN Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 16/04/2012 à 11:00 AU 541, RANG ST-PAUL ST-REMI seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de DANIEL BOUTIN, saisis en cette cause, soit: GMC SAFARI, CHEVROLET CAVALIER, SOULFLEUSE, TRACTEUR À JARDIN, 4 MOULINS À COUDRE COMMERCIAL & ACC., 2 COMPRESSEURS, OUTILS DIVERS, ETC. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. ÉRIC MOREL, HUISSIER DE L'ÉTUDE PHILIPPE & ASSOCIÉS HUISSIERS DE JUSTICE 165, DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-491-7575

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) No 505-02-033296-116

L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse SYLVIE BELANGER Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 16/04/2012 à 11:00 AU 541, RANG ST-PAUL ST-REMI seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de SYLVIE BELANGER, saisis en cette cause, soit: GMC SAFARI, CHEVROLET CAVALIER, SOULFLEUSE, TRACTEUR À JARDIN, 4 MOULINS À COUDRE COMMERCIAL & ACC., 2 COMPRESSEURS, OUTILS DIVERS, ETC. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. ÉRIC MOREL, HUISSIER DE L'ÉTUDE PHILIPPE & ASSOCIÉS HUISSIERS DE JUSTICE 165, DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-491-7575

Avis de demande de changement de nom

Prenez avis que Ricardo Andres Garza Wicker dont l'adresse du domicile est le 1572, rue de la Visitation, app. 3, Montréal, (Québec) H2L 3C1 présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de : Ricardo Andres Wicker.

Ricardo Andres Garza Wicker
Avis rempli et signé à Montréal, le 26 mars 2012

L'ENGAGEMENT À LONG TERME VOUS FAIT PEUR?

Soyez famille d'accueil! La Société pour la Prévention contre la Cruauté envers les Animaux (SPCA) recherche des familles d'accueil pour héberger à court terme chiens, chats, lapins et autres animaux symptomatiques jusqu'à ce qu'ils puissent être placés pour l'adoption. Le service de soins vétérinaires est disponible en cas d'urgence. Les contributions sont également très appréciées. L'hébergement peut durer quelques jours ou plusieurs mois. Pour en savoir plus sur le programme des familles d'accueil de la SPCA, visitez www.spcamontreal.com ou téléphonez au 514.735.2711, poste 2237.

SPCA

LE MONDE

ENTREVUE

Quel avenir pour les Kabyles d'Algérie ?

Pour Fehrat Mehenni, on a tort de voir dans la chute des dictatures en Afrique du Nord et au Moyen-Orient un « printemps » puisqu'il en est résulté un retour en force des islamistes. Le président du gouvernement kabyle en exil croit cependant que ces bouleversements mèneront aussi à la libération de peuples que la colonisation et la première vague de décolonisation avaient oubliés, dont le sien.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Ferhat Mehenni

CLAUDE LÉVESQUE

Les Algériens iront aux urnes le mois prochain, en attendant de célébrer le cinquantième anniversaire de leur indépendance en juillet.

Un autre événement important est prévu dès le 20 avril, a rappelé le président du gouvernement provisoire kabyle, Fehrat Mehenni, dans une allocution prononcée hier à Montréal: il s'agit de la commémoration d'un soulèvement de jeunes Kabyles qui avaient protesté en 1980 contre le statut inférieur qui était réservé à leur langue et à leur culture.

« J'appelle le peuple kabyle à se dresser comme un seul homme pour que cette commémoration montre l'adhésion de tous à l'option de l'autodétermination de la Kabylie », a lancé M. Mehenni, qui vit en exil en France.

Le gouvernement provisoire,

« Les peuples à qui la colonisation a fermé la porte au nez se réveillent aujourd'hui et reprennent leur marche vers la liberté »

qui a été créé en 2010 par le Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie, réclame-t-il l'indépendance totale de cette région du nord de l'Algérie? avon-nous demandé à M. Mehenni. Ce dernier a donné cette réponse prudente: « Le gouvernement provisoire, en conformité avec l'institution qui l'a mis sur pied, réclame l'exercice du droit à l'autodétermination. Il appartient à la Kabylie de dire ce que elle entend par ce droit et ce qu'elle veut en faire. » Farhat Mehenni prévoit la tenue « en été » d'un congrès national kabyle, à moins que les événements se précipitent d'ici là.

« Les peuples à qui la colonisation a fermé la porte au nez se réveillent aujourd'hui et reprennent leur marche vers la liberté », a déclaré Ferhat Mehenni. C'est ce que nous avons vu au niveau de l'Azaouad [une vaste région à majorité touarègue dans le nord-est du Mali] qui a déclaré son indépendance, et dans la Cyrénaïque [est de la Lybie], qui a décrété unilatéralement son autonomie. »

M. Mehenni a invité le Conseil de sécurité de l'ONU, qui discute actuellement de la

situation au Mali, d'être « assez clairvoyant et assez sage pour ne pas ajouter de violence et de malheur à ceux qui ont été vécus par le peuple touareg pendant les derniers mois ». L'idéal, a-t-il dit, « serait que l'Azaouad accède à son indépendance et que l'ONU lui ouvre ses portes en tant que premier peuple issu de la nouvelle décolonisation ».

Pour M. Mehenni, on a tort d'appeler « printemps » les chutes successives de régimes arabes survenues depuis un an et demi: « Ce qui s'est profilé [derrière ces événements] est plutôt un aspect hideux que couvaient les dictatures, notamment l'islamisme qui gangrène les sociétés. »

« Les dictatures qui ont sévi ont préparé ce phénomène. C'est comme si, dès le départ, elles savaient qu'elles allaient tomber et que, pour punir le peuple, elles avaient prévu de jeter sur eux la calamité de l'islamisme, du fascisme vert », a-t-il poursuivi.

M. Mehenni appelle aussi ses compatriotes à boycotter les élections organisées par ce qu'il considère comme un régime algérien « en manque de légitimité ». Le président du gouvernement provisoire kabyle voit dans ce scrutin « une mascarade » dont les résultats sont décidés d'avance par des tractations accompagnées de corruption et d'actes d'intimidation commis par les forces de sécurité pour « convaincre les récalcitrants ».

Le 20 avril 1980, des étudiants kabyles étaient descendus dans la rue pour exiger la reconnaissance officielle du tamazight, la langue des Kabyles, des Berbères et des Touaregs. Le régime avait procédé à des arrestations massives. Au printemps 2001, une nouvelle manifestation avait été réprimée par les autorités au prix de quelque 120 vies.

M. Mehenni voit dans ces événements l'acte de naissance du mouvement moderne en faveur de l'autonomie kabyle. Le gouvernement provisoire qu'il préside a été créé en juin 2010 pour « placer la question kabyle sur le plan international et mettre la question de son autodétermination à l'ordre du jour de la communauté internationale », a-t-il indiqué.

ÉTATS-UNIS

Obama reproche aux républicains de défendre les nantis

Washington — Barack Obama a reproché hier à ses adversaires républicains, majoritaires à la Chambre des représentants, de vouloir favoriser les riches en présentant un projet de budget qui réduit les prestations sociales et limite les dépenses dans l'éducation.

À un peu plus de sept mois de l'élection présidentielle, le président a jugé dans un discours à Washington que le projet de budget républicain était « une ordonnance pour le déclin » et une attaque contre l'Américain moyen.

« Ce projet est un cheval de Troie. Sous couvert d'un plan de réduction des déficits, il s'agit en réalité d'une tentative d'imposer une vision radicale à notre pays », a-t-il dit.

La majorité républicaine à la Chambre des représentants a fait voter la semaine dernière un plan de réduction des dépenses publiques en le présentant comme une nécessité face à la politique dispendieuse du président.

Ce plan prévoit notamment de limiter les dépenses dans l'éducation, de réduire les prestations sociales et de ramener le taux supérieur de l'impôt sur le revenu de 35 % à 25 %. Il n'a aucune chance d'être adopté par le Sénat à majorité démocrate, mais constitue un aperçu de ce que pourrait être la politique des républicains en cas de victoire de leur candidat le 6 novembre.

Reuters

Le nord du pays est aux mains des séparatistes touaregs et des islamistes

Les Maliens se préparent au pire

La junte promet à nouveau de rendre le pouvoir

Bamako — Les Maliens faisaient hier des réserves d'essence et d'argent en liquide au lendemain de l'annonce par les pays voisins de sanctions économiques et diplomatiques destinées à contraindre la junte militaire à rendre le pouvoir aux civils.

Ces sanctions entrent en vigueur alors que, dans le nord du pays, les séparatistes touaregs et les islamistes, qui se sont emparés ce week-end de Kidal, Gao et Tombouctou, les trois principales villes de la région, tenteraient d'y imposer la loi islamique. À la demande de la France, la situation sera examinée aujourd'hui au Conseil de sécurité des Nations unies.

Les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont convenu lundi de fermer leurs frontières avec le Mali et de geler ses fonds à la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour contraindre les auteurs du putsch du 22 mars à rétablir l'ordre constitutionnel. Ils envisagent en outre d'activer la force militaire de l'organisation.

Pour sa part, l'Union africaine (UA), qui a approuvé la constitution de la force de la CEDEAO, a également imposé des sanctions aux putschistes de Bamako.

L'UA a décidé « de frapper, avec effet immédiat, d'une interdiction de voyager et d'un gel des comptes le chef de la junte militaire [le capitaine Amadou Sanogo], ainsi que toutes les entités qui contribuent à empêcher le retour à l'ordre constitutionnel au Mali », a dit Ramtane Lamamra, commissaire de l'UA pour la paix et la sécurité, à l'issue d'une réunion à Addis-Abeba, la capitale éthiopienne.

La Côte d'Ivoire d'où provient l'essentiel du carburant consommé au Mali, a été l'un des premiers pays voisins à fermer ses frontières hier.

D'autres se sont montrés



LUC NGAO REUTERS

Des Maliens ont fait la file hier, à Bamako, pour retirer de l'argent de la banque au cas où la situation s'envenimerait davantage.

moins rapides. Au Burkina Faso, les autorités assurent prendre les mesures préalables à la fermeture de la frontière, tandis qu'en Mauritanie et au Sénégal, on dit attendre les ordres.

Des files

Des files d'attente se sont formées devant les stations-service et les banques de Bamako. « Je suis là pour retirer l'argent de ma bourse d'études. À cause des sanctions, tout le monde se précipite pour retirer de l'argent parce que c'est sûr qu'il n'y en aura pas assez », a expliqué un étudiant de 25 ans.

Les putschistes du comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'Etat (CNRDRE), emmenés par le capitaine Sanogo, ont pris acte de ces sanctions et se sont à nouveau engagés à remettre

le pouvoir aux civils, sans toutefois avancer de date.

« Le CNRDRE tient à réaffirmer que la priorité numéro un, pour le moment, est l'intégrité territoriale du Mali », ont-ils ajouté dans un communiqué lu lundi soir à la télévision nationale.

Le nord

Les militaires disent s'être emparés du pouvoir pour mettre fin à l'incurie face à la rébellion touarègue du Nord, mais les séparatistes du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) ont profité de la confusion pour engranger de nouveaux succès militaires.

À Tombouctou, des habitants rapportent que les islamistes de l'organisation Ansar Dine, qui se sont associés aux rebelles du MNLA, ont annoncé leur intention d'instaurer la charia.

À Gao, des extrémistes ont mis à sac des bars et des hôtels servant de l'alcool, selon des témoins. A Kidal, un habitant a déclaré que la musique avait été interdite sur les ondes et que les vêtements à l'occidentale avaient été bannis.

Vivres, carburant et médicaments commencent à manquer à Gao. La région souffre déjà de pénuries en raison du déficit pluviométrique de l'an dernier et des combats qui ont repris à la mi-janvier.

D'après un habitant, la ville est sous la coupe d'Ansar Dine et du MNLA. Des rebelles pillent les entrepôts d'organisations humanitaires, dont ceux du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'Oxfam.

Reuters

Sous les bombes, les villes syriennes attendent une trêve

Pendant qu'à l'ONU les diplomates s'affairent à rédiger une « résolution présidentielle », l'armée syrienne a continué ses bombardements de Homs et de Zabadani, alors que le régime de Bachar al-Assad a accepté le principe d'un cessez-le-feu au plus tard le 10 avril.

Les forces syriennes ont bombardé Homs, a rapporté Walid al-Fares, un opposant local. Zabadani, à la frontière avec le Liban, a aussi été pilonnée, selon Mortadha al-Rachid, autre militant de l'opposition. « Le régime ne montre pas l'intention de s'arrêter. En ce moment même, des gens sont bombardés à Zabadani », a-t-il dit.

Les rebelles ont abattu un soldat dans la province d'Idlib, dans le Nord, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme. Des hommes armés ont également attaqué le domicile d'un responsable militaire de la logistique à Alep, tuant deux gardes.

Selon l'agence de presse officielle Sana, le ministre syrien des Affaires étrangères, Walid al-Moualem, a rencontré hier le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Jakob Kaltenberger. Par ailleurs, une équipe des Nations unies est attendue dans les 48 heures à Damas pour discuter du déploiement d'une mission d'observation d'un éventuel cessez-le-feu, a annoncé hier le porte-parole de Kofi Annan.

À l'ONU, un nouveau projet de « déclaration présidentielle » sur la Syrie, préparée par les Occidentaux, est à l'étude afin d'appuyer la demande de Kofi Annan pour un arrêt des combats d'ici le 10 avril et le retrait de l'armée des agglomérations.



OSMAN ORSAL REUTERS

Des Syriens réfugiés à Gazintep.

L'ambassadeur de France à l'ONU, Gérard Araud, et son homologue américaine Susan Rice ont déclaré aux journalistes que ce texte serait discuté au Conseil de sécurité dans les deux jours.

Reuters

Primaires du Wisconsin, du Maryland et de Washington. D.C.

Tour du chapeau pour Mitt Romney

Milwaukee — Mitt Romney a signé un tour du chapeau politique et accentué son emprise au sommet de la course à l'investiture républicaine aux États-Unis, hier, remportant les primaires organisées dans les États du Maryland et du Wisconsin et celle tenue à Washington, D.C., la capitale du pays.

Le scrutin primaire du Wisconsin représentait le gros lot de la soirée, et le seul État où Rick Santorum, le plus sérieux rival de M. Romney, a déployé quelque effort. Or, les résultats en provenance de 48 % des bureaux de scrutin donnaient 42 % des votes à M. Rom-

ney, 38 % à M. Santorum, 12 % à Ron Paul et 6 % à Newt Gingrich.

Au Maryland, les résultats issus de 68 % des bureaux de scrutin accordaient à Mitt Romney 48 % des suffrages exprimés, comparativement à 30 % pour M. Santorum. Newt Gingrich et Ron Paul suivaient à 11 % et 10 %, respectivement.

À Washington, D.C., où le nom de M. Santorum n'apparaissait pas sur les bulletins de vote, M. Romney avait amassé 70 % des appuis, après le dépouillement de 78 % des bureaux de scrutin, alors que Ron Paul et Newt Gingrich devaient se contenter de 12 % et 11 %, respectivement.

Avant les primaires d'hier, Mitt Romney comptait 572 délégués en vue de la convention nationale du parti, soit exactement la moitié des 1144 délégués nécessaires pour remporter l'investiture. Avec son triplé d'hier soir, il était sûr d'ajouter au moins 74 délégués, et il semblait en bonne voie de remporter tous les appuis nécessaires d'ici la fin de la saison des primaires, en juin. Rick Santorum comptait quant à lui 272 délégués, contre 135 pour Newt Gingrich et 51 pour Ron Paul.

Un total de 95 délégués étaient en jeu hier, dont 42 au Wisconsin. Mitt Romney est très en retard

sur Barack Obama en ce qui concerne la collecte de fonds. Il n'a pas encore pu commencer à amasser des fonds en vue de l'élection générale à cause du long et laborieux processus des primaires.

À la fin du mois de février, l'équipe de M. Obama avait amassé 84,7 millions \$US pour la campagne, contre 7,3 millions \$US pour M. Romney. Barack Obama compte plus de 350 employés rémunérés dans son équipe électorale, contre une centaine pour son probable adversaire républicain.

Associated Press

ÉDITORIAL

F-35

Indécente
insouciance

Il faut que le vérificateur général ait frappé fort, et juste, pour que sitôt son rapport sur les F-35 déposé, le gouvernement conservateur s'empresse de publier un communiqué annonçant sept mesures pour en contrôler l'acquisition. Comme si autant de tromperies délibérées pouvaient aussi facilement s'effacer.

L'

opposition avait bien raison, encore une fois, d'être déchaînée contre le gouvernement conservateur hier, dans la foulée du premier rapport du nouveau vérificateur général, Michael Ferguson. À l'heure où, sous prétexte de bonne gestion des fonds publics, le gouvernement Harper est à virer le Canada à l'envers et fait perdre leur poste à des milliers de fonctionnaires, il est indécent de voir comment il a mené le dossier des avions de chasse: une coûteuse bouffonnerie (335 millions en date de septembre dernier) faite à nos dépens.

Une date est à retenir dans ce rapport dévastateur: 2006. Jusque-là, le projet d'acquisition possible de F-35, enclenché en 1997 sous le gouvernement libéral de Jean Chrétien, avait été mené selon les règles. À l'arrivée du gouvernement de Stephen Harper, tout s'emballa. Informations tronquées, évaluations trafiquées, décisions précipitées sont dès lors au programme. «Un processus vicieux», a bien résumé le nouveau chef néodémocrate, Thomas Mulcair.

Le rapport du vérificateur ne blâme pas directement les ministres, mais la couverture de journalistes spécialisés dans les affaires militaires nous a récemment révélé que ce sont bel et bien les conservateurs qui ont laissé les hautes instances militaires agir à leur guise dans ce dossier. Le *National Post* en faisait encore la démonstration il y a deux semaines, en citant un sous-ministre adjoint de la Défense maintenant à la retraite. Le processus d'achat des F-35 a été «complètement détourné» par les militaires, et les ministres conservateurs étaient fort à l'aise de leur laisser toute la place, racontait-il. Toute notion de contrôle avait disparu, et tout questionnement de l'opposition (qui avait, elle, les yeux ouverts) était impitoyablement ridiculisé. Les conservateurs ont même poussé l'odieuse jusqu'à contredire l'an dernier, avec de mauvaises données, l'évaluation faite par le directeur parlementaire du budget, Kevin Page.

La colère du libéral Marc Garneau, qui n'avait pas de mots assez durs hier pour qualifier l'attitude gouvernementale, est donc parfaitement justifiée. Quelle insouciance, quel dangereux amateurisme dans la gestion d'un dossier qui, selon les mots du vérificateur général, aura «des répercussions qui se feront sentir au cours des 40 prochaines années».

La pseudorepentance des conservateurs ne doit pas nous leurrer. Il faudrait rouvrir tout le dossier des avions de chasse pour remplacer les CF-18 qui arrivent en fin de vie. Au lieu de quoi, le gouvernement crée un Secrétariat du F-35 qui, avec un nom pareil, ne sera que théoriquement indépendant du ministère de la Défense. Il ne reste qu'à voir comment s'articulera le nouvel argumentaire pour nous persuader que le F-35 est l'avion qu'il nous faut — en fait, celui qui répond le mieux à l'obsession du gouvernement Harper de pouvoir mener des missions militaires internationales.

C'est pourquoi la promesse (bien tardive) du gouvernement de tenir dorénavant les parlementaires informés du processus et d'assurer le «respect intégral des politiques d'approvisionnement» est à prendre avec un grain de sel. De la poudre aux yeux dès lors qu'il n'y a pas débat sur la pertinence même du choix.

Et dire qu'il y a des électeurs qui croient vraiment que les conservateurs savent gérer ce pays...

jboileau@ledevoir.com

Élections en Birmanie

Mi-figue, mi-raisin

Il y a un an, la série de soulèvements observés en Tunisie, en Égypte, Libye et autres ont été regroupés sous le label printemps arabe. Auparavant, d'autres libéralisations avaient été qualifiées de révolution de velours ou révolution orange, ou encore révolution de la rose. Des diverses figures qui ont mené un combat constant, opiniâtre contre la dictature et son cortège d'arbitraires, Nelson Mandela symbolise tout ce qui relève de l'emblématique. C'est à lui que l'on compare parfois Aung San Suu Kyi parce que vingt ans durant, elle a lutté sans broncher contre un régime militaire qui a imposé sa loi d'airain pendant un demi-siècle.

Ici et là, on se demande si Aung Suu Kyi est la Mandela du Sud-Est asiatique. La réponse? Elle a la forme d'un proverbe enseignant que comparaison n'est pas raison. Ce qui vient de se passer dans ce pays ayant notamment pour voisins les puissantes Inde et Chine n'a rien à voir, absolument rien, avec la fin de l'Apartheid en Afrique du Sud. Dimanche, on n'a pas assisté à un transfert des pouvoirs, mais à un exercice à inscrire à la rubrique embryon de démocratie.

En effet, une quarantaine de circonscriptions sur les 600 et plus que compte le Parlement birman étaient le sujet du scrutin de dimanche. Et d'une. Et de deux, la junte militaire s'est réservée environ le quart des sièges. C'est d'ailleurs à cette perversion de l'esprit démocratique que veut s'attaquer en priorité la récipiendaire du prix Nobel de la paix. Elle entend faire la promotion d'une réforme constitutionnelle avec l'espoir de convaincre une majorité de députés qu'il faut absolument gommer le privilège que les gradés se sont autoaccordés avant les élections générales, les vraies si l'on ose dire, de 2015.

Outre le vice politique évoqué, les généraux ont pris un soin méticuleux à faire main basse sur les richesses économiques du pays. Lors d'une vente aux enchères tenue en 2010, la junte a pipé les dés afin que les amis du régime récoltent, à petit prix, les bijoux de cette ancienne colonie britannique. De fait, les ressources naturelles, dont les bois précieux, l'étain et le cuivre, sont entre les mains d'une poignée alors que le pétrole et le gaz sont exploités par l'américaine Chevron et la française Total.

Si minime soit la portée de l'élection de dimanche, sa dimension symbolique, soit la victoire de Aung San Suu Kyi, a suffi par convaincre, et d'ailleurs avec raison, les capitaux européennes et Washington qu'il est désormais temps d'étudier le chapelet de sanctions imposées à ce pays. Autrement dit, ces gouvernements envisagent la levée de sanctions à court terme. C'est souhaitable. À condition que cette levée ne soit pas l'occasion pour les Chinois, les Japonais, les anciens colonisateurs britanniques, les Thaïlandais, les Européens ainsi que les Américains d'effectuer une razzia économique. Chose certaine, la Birmanie est si riche que l'on dit les étrangers très fébriles à l'idée d'une prochaine ouverture économique. C'est à surveiller. Et de près.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



REPRISE

L E T T R E S

L'anglais et le marché
du travail montréalais

Selon une recherche de La Presse canadienne rapportée par *Le Devoir* (le 2 avril 2012), le gouvernement du Québec investirait des millions pour angliciser des immigrants francophones. Ceux-ci étant incapables de décrocher un emploi à Montréal parce qu'ils ne parlent pas la langue de Shakespeare se voient offrir des cours d'anglais pour accroître leur employabilité.

La situation des immigrants nous interpelle parce que le travail est un vecteur d'intégration. Toutefois, pour décrocher un emploi, les nouveaux arrivants se rendent rapidement à l'évidence qu'ils doivent parler anglais. Dans le marché du travail montréalais, la maîtrise de l'anglais est un critère d'embauche incontournable.

Le cas des immigrants est le reflet de la réalité du marché du travail. Ce qui prévaut pour les immigrants s'applique à l'ensemble des chercheurs d'emploi parce que les francophones et les allophones sont confrontés aux mêmes exigences linguistiques à l'embauche.

Olivier Martin
Montréal, le 2 avril 2012Lettre d'un débiteur fiscal
et alimentaire

Mme Line Beauchamp,
Comme vous le savez sans doute, en vertu de notre Code civil, les droits de scolarité font partie des aliments que les parents sont tenus légalement de fournir à leur progéniture comme cela a été maintes et maintes fois reconnu par les tribunaux.

M^r Normand Laurendeau
Le 1^{er} avril 2012

Manque de temps ?

Lorsqu'un ministre n'a plus le temps, ou n'a plus d'intérêt pour s'occuper entièrement de ses dossiers, comme c'est le cas du responsable des dossiers jeunesse du gouvernement libéral, ce dernier devrait laisser son poste à quelqu'un d'autre.

Celui qui occupe cette fonction présentement, du moins sur papier, ce n'est nul autre

que le premier ministre, Jean Charest. Est-ce qu'il s'occupe essentiellement des dossiers jeunesse de la jeunesse libérale ou de l'ensemble de la jeunesse québécoise? La question est dure, mais elle se doit d'être posée au premier ministre: aimez-vous les dossiers jeunesse, oui ou non?

Les jeunes qui sortent et qui sortiront des universités du Québec sont ceux et celles qui vont payer le plus d'impôts dans leur vie. Essayons de les appuyer de notre mieux afin qu'ils se consacrent à leurs études, au lieu de devoir travailler tout en étudiant.

André Mainguy
Longueuil, le 2 avril 2012

Colloques et français

Ai-je bien lu que, selon Daniel Weinstein, l'anglais serait la «langue des colloques» internationaux, «même en philosophie ou en sciences sociales»? J'arrive tout juste de Varsovie, où le 26^e congrès biennal de la critique de théâtre (doublé d'un colloque) s'est déroulé comme d'habitude en français et en anglais (en plus du polonais cette fois-ci). Née en France en 1956, notre association a toujours conservé ces deux langues de travail, même si aujourd'hui 80 % de ses membres, répartis dans près de 50 pays, ont l'anglais pour langue première ou seconde. C'est une question de choix politique. En 2006, pour notre congrès de Séoul, nous avons engagé des interprètes québécois pour la traduction français-anglais. Il en sera de même pour notre congrès de Pékin, en 2014.

Michel Vaïs
Secrétaire général, Association
internationale des critiques de théâtre
Le 31 mars 2012

L I B R E O P I N I O N

Les Prix du recteur, vraiment ?

BLANDINE PARCHEMAL
Doctorante de philosophie
à l'Université de Montréal

La semaine dernière, l'administration de l'Université de Montréal nous annonçait dans un de ses courriels la création des Prix du recteur. En voici quelques extraits: «Cette année, la direction de l'Université de Montréal fait un pas de plus dans la valorisation des réalisations et de l'engagement des membres de notre communauté, en créant les Prix du recteur [...] Ces prix souligneront ainsi la mobilisation du personnel autour de la mission et des projets de l'UdeM.»

Créer ces prix dans le contexte de la grève étudiante actuelle a quelque chose d'anachronique ou de tout simplement déplacé. Par exemple, au sein du campus de l'UdeM, 24 associations sont actuellement en grève générale illimitée. Il s'agit donc d'une grève qui perdure et qui montre, pour reprendre les mots employés par l'administration de l'UdeM, l'«engagement» réel des étudiants envers leur éducation. Par ailleurs, la longueur de cette grève démontre qu'elle dépasse la simple question de la hausse des droits et mène plutôt vers une réflexion profonde sur notre éducation; elle démontre, pour reprendre encore les mots employés plus haut, mais en les détournant, la «mobilisation» des étudiants «autour de la mission et des projets» de l'université.

Quatre prix seront décernés lors de cette «célébration»: le prix Inspiration, le prix Initiative, le prix Engagement et le prix Eco-responsable. Une seule question me hante: qui, plus que les étudiants en grève de l'UdeM, mérite ces prix?

Prix Initiative? N'avons-nous pas fait preuve de création et d'imagination incroyables? La preuve, ce sont les initiatives suivantes: création de l'Upop d'études cinématographiques, création du GROS (Groupe de recherche en objectivités sociales), occupation de la place Laurentienne tous les lundis, Archicontra, «Se projeter autre part» de l'Association de littérature comparée, le Marathon musical il y a quelques semaines ou encore la mise en place de la Table de grève qui témoigne de la volonté réelle de créer une force de contestation critique au sein de l'UdeM.

Prix Inspiration? Il suffit de voir la qualité de certains de nos discours, de plusieurs de nos affiches et pancartes, la qualité de certains de nos textes, publiés parfois dans les journaux, pour conclure qu'il ne peut, lui aussi, revenir qu'aux étudiants.

Prix Engagement? Nul besoin de justifier celui-ci. Les actions et manifestations parlent d'elles-mêmes. Je pense ici à tous les étudiants qui marchent dans les rues, qui bravent le froid, le vent, pour défendre leur responsabilité collective à l'égard de l'avenir de l'université, de l'éducation et je dirais, de façon plus large, de la société.

L'administration définit ce prix comme celui qui récompense une personne qui œuvre au «bien-être de la collectivité». Il y a presque de quoi rire ou pleurer tant cette définition colle à notre mouvement actuel.

N'est-ce pas le sens de notre grève actuelle que de mettre de côté les arguments individualistes pour montrer qu'un domaine comme celui de l'éducation est un domaine qui doit être pris en charge collectivement si on souhaite qu'il reste accessible à tous? Si on souhaite qu'il reste un domaine autonome et de qualité, non arrimé à des préoccupations professionnelles et marchandes? Bref, si on souhaite qu'il reste un bien public collectif?

Prix Eco-responsable? Il va aux étudiants par défaut, me semble-t-il: il suffit pour cela de penser à l'installation du nouveau campus à l'ancienne gare de triage d'Outremont et aux risques environnementaux liés à cette installation et que semble ignorer notre administration.

Ainsi, et n'en déplaise à notre administration, c'est à l'ensemble des étudiants en grève que j'accorderais les quatre prix.

Par ailleurs, si pour chaque prix, l'administration de l'UdeM réserve un chèque de 2000 \$, je propose donc qu'à chaque étudiant soit donné 1625 \$, soit le montant de la hausse prévue. Ce serait amplement mérité à la lumière du mouvement de contestation actuel et pour lequel je suis très fier.

IDÉES

NPD

L'occasion de renouveler le fédéralisme au Québec?

DENIS SAINT-MARTIN

Professeur de science politique à l'Université de Montréal

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) a obtenu aux dernières élections le plus gros pointage accordé à un parti fédéraliste au Québec depuis l'échec de l'accord du lac Meech, avec 58 sièges. C'est le même nombre que celui remporté par les conservateurs en 1984 lorsque les libéraux subirent au Québec les premiers contrecoups du rapatriement constitutionnel. Entre Mulroney en 1984 et le NPD en 2011, entre la montée et le déclin du Bloc, les électeurs québécois auront mis près d'un quart de siècle — presque une génération — avant d'appuyer aussi fortement un parti fédéraliste pour les représenter à Ottawa.

Le plus fort en une génération

À titre de chef des forces fédéralistes au Québec, le nouveau chef du NPD, Thomas Mulcair, porte une lourde responsabilité. Les souverainistes ont le vent dans les voiles et un troisième référendum sur l'indépendance du Québec pourrait être à l'ordre du jour du gouvernement d'ici trois ou quatre ans. Les conservateurs de Harper et les indépendantistes sont des alliés objectifs dans la politique de la division. Si le Québec se sépare, les conservateurs pourront satisfaire leurs ambitions et dominer politiquement le Canada pour les décennies à venir.

Aux dernières élections, Jack Layton avait promis de reprendre les négociations pour réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne. C'est une promesse que Thomas Mulcair ne devrait pas reprendre, car elle ne peut être tenue.

Les réformes de 1982 ont cadenassé les institutions et multiplié les points de blocage à tous projets d'inclusion du Québec dans la Constitution canadienne. La Constitution du Canada ne reconnaît pas le caractère distinct de la société et de la nation québécoise. Ceci est malheureux, car cette absence rend le Canada moins démocratique et moins progressiste.

Au-delà de la Constitution formelle

La réforme de la Constitution est peut-être verrouillée à double tour, mais cela n'est pas le cas pour sa partie informelle, celle qui concerne les conventions et les pratiques politiques héritées de la tradition et du passé. Dans un système d'origine monarchique comme le nôtre, ces règles — non écrites et interprétées en fonction des rapports de force — occupent une place importante dans la gouvernance.

La capacité de dissoudre le Parlement, de garder Omar Khadr à Guantánamo, le déclenchement de la guerre et la nomination de tous les hauts fonctionnaires de l'État, y compris le Sénat, sont au nombre des prérogatives et autres pouvoirs discrétionnaires d'origines pré-démocratiques que le Parlement n'a pas réussi à arracher à la Couronne. C'est cette tâche qui doit maintenant être accomplie. Dans une démocratie du XXI^e siècle, l'existence de pouvoirs issus du Moyen-Âge n'est pas qu'anachronique. C'est aussi, plus fondamentalement, un problème de démocratie et d'éthique, et cela, de deux manières.

D'abord, ce sont les prérogatives de la Couronne qui ont permis au bureau du premier ministre de se constituer au fil du temps en une véritable forme de pouvoir parallèle et à nulle part imputable ou même visible dans les systèmes de contrôle traditionnels. C'est le constat que faisait



Aux dernières élections, Jack Layton avait promis de reprendre les négociations pour réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne. C'est une promesse que Thomas Mulcair ne devrait pas reprendre, car elle ne peut être tenue.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

le juge Gomery dans son rapport sur le scandale des commandites en 2005. Le pouvoir du premier ministre et de ses conseillers partisans non élus est tel que les mécanismes d'imputabilité s'aplatissent sous leur poids.

«Nul n'est une île» dans une fédération, et un pouvoir exécutif à Ottawa qui écrase complètement la branche législative se donne les moyens de se comporter de la même façon dans les relations avec les provinces.

Pouvoir corrupteur

Ensuite, les pouvoirs que le premier ministre exerce au nom de la prérogative ont des effets corrupteurs sur la gouvernance et minent la confiance des citoyens dans les institutions. Ceci est surtout le cas du pouvoir de nomination avec lequel le chef de l'exécutif échange des emplois dans l'État en retour de la loyauté et l'obéissance. Ce pouvoir est corrupteur, car quiconque est touché par lui est soupçonné de vénalité et d'avoir troqué son indépendance d'esprit et de jugement pour un «morceau du gâteau».

C'est pourquoi en Grande-Bretagne et dans d'autres systèmes parlementaires comparables (excepté le Canada) ce pouvoir a été délégué à des «chiens de garde» indépendants relevant de la branche législative. Ces «chiens de garde», généralement façonnés sur le modèle plus ancien du vérificateur général, sont devenus de plus en plus nombreux dans les démocraties avancées

depuis les années 1990. À leur sujet, les constitutionnalistes parlent d'une «quatrième branche de pouvoir indépendante» vouée au renforcement de l'imputabilité et de l'intégrité dans les institutions publiques.

Une branche vouée à l'intégrité

Au Canada, sur la scène fédérale, où le pouvoir législatif est muselé par le patronage et la discipline de partis, les «chiens de garde» sont devenus les seuls contrepoids efficaces à la toute-puissance de l'exécutif et du bureau du premier ministre.

C'est le vérificateur général qui a mis au jour le scandale des commandites. C'est Elections Canada qui poursuit les conservateurs devant les tribunaux. C'est Kevin Page, le directeur du bureau parlementaire du budget, qui dit que la mise en place de l'omnibus C-10 coûterait environ 140 millions aux provinces et territoires. C'est la commissaire à l'éthique qui juge le ministre Christian Paradis coupable d'avoir violé les règles sur les conflits d'intérêts. Chaque fois, le gouvernement est forcé de rendre des comptes et de s'expliquer. Chaque fois, l'intérêt public est mieux servi.

Vers un nouvel équilibre des pouvoirs

Pour bien des fédéralistes québécois, le rapatriement de 1982 a renforcé l'idée que des protections constitutionnelles étaient nécessaires pour protéger les intérêts du Québec au

Canada. Mais le coup de force de 1982 n'aurait peut-être pas eu lieu si le gouvernement ne dominait pas aussi complètement le Parlement à Ottawa.

C'est à ce déséquilibre dans les pouvoirs non écrits de la Constitution canadienne que les fédéralistes doivent maintenant s'attaquer. C'est autour de cet enjeu que le NPD devrait formuler sa position constitutionnelle. Il doit s'engager à radicalement restructurer les institutions du gouvernement fédéral canadien. Un gouvernement plus imputable, plus transparent; un Parlement plus fort, moins dominé par les partis politiques, c'est une démocratie plus saine pour les citoyens et un équilibre des pouvoirs plus en harmonie avec l'esprit du fédéralisme.

Ce combat est peut-être moins symbolique que celui de la recherche d'un statut distinct dans la Constitution. Mais depuis l'échec de Meech, les Québécois n'ont pas attendu la reconnaissance du Canada pour exister. Cette reconnaissance, les Québécois la trouvent aujourd'hui partout dans le monde. Dans ce contexte, celle du Canada ne compte plus pour beaucoup.

Mais le Canada continue toujours de fournir à la société québécoise un espace privilégié pour son développement social, politique et économique. Le fédéralisme canadien fournit une seconde corde à l'arc des Québécois.

Grève étudiante: au-delà des sous

DIANE LAMOUREUX

Professeure au Département de science politique de l'Université Laval

Le mouvement de grève étudiante qui a démarré sur un refus de la hausse des droits de scolarité autour du slogan «bloquons la hausse» a pris une coloration différente de celle qu'il avait au départ du fait de l'intransigeance du gouvernement et des effets politisants de l'action politique elle-même.

Certes, la hausse des droits de scolarité n'est pas un prétexte. Comme se plaît à le rappeler la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, c'est avec une rare unanimité que la FECQ, la FEUQ et la CLASSE ont refusé de participer à des consultations bidon où il n'était pas question de remettre en cause la hausse, seulement d'en discuter les modalités d'application. En réitérant leur refus lors de la manifestation de novembre 2011, puis en déclenchant un mouvement de grève à partir de la mi-février, les étudiants ont clairement indiqué qu'ils refusaient la hausse des droits de scolarité.

Le mouvement de grève a d'ailleurs (presque) débuté avec une action de solidarité entre les étudiants et la Coalition contre la hausse des tarifs

afin de bloquer la tour de la Bourse, le 16 février. Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, le mouvement étudiant, en se solidarisant avec les groupes communautaires, féministes et syndicaux qui s'opposent notamment à la «taxe santé» uniforme et à la hausse des tarifs d'électricité, voulait montrer qu'il n'entendait pas défendre de supposés privilèges, mais s'opposer à une mesure sectorielle (la hausse des droits de scolarité) qui s'inscrit dans un mouvement plus large de démantèlement de la nature publique des services gouvernementaux et de tarification de ceux-ci selon le principe de «l'utilisateur-payeur».

Depuis le début de cette vague de mobilisation étudiante, on peut voir un déplacement des enjeux: on répare maintenant de plus en plus ouvertement de gratuité scolaire et on dénonce les gabegies administratives des directions universitaires, plus préoccupées de béton et de compétitivité (surtout celle de leurs salaires) que de formation intellectuelle. Plus encore, en défendant le droit à l'éducation, les étudiants et ceux qui les appuient fraient la voie à une autre conception de l'éducation et de la société que celle qui prévaut actuellement, un peu plus près de celle que défendait Condorcet lors de la Révolution française.

On aurait tort d'attribuer une telle transformation au caractère fallacieux de la revendication

initiale ou à la fourberie de certains leaders étudiants. C'est plutôt l'œuvre du caractère politisant de la lutte. Si plusieurs avaient des espoirs en déclenchant le mouvement, personne ne pouvait prédire le cours qu'il prendrait et la formidable leçon de science politique qu'en tireront ses participants. En agissant collectivement, en inventant des slogans, en prenant le temps de discuter, en arpentant les rues des villes pour faire autre chose que se déplacer, en profitant du

Quand un gouvernement n'a que la police à offrir à sa jeunesse en colère, il y a lieu de s'inquiéter. Pas tant pour la jeunesse que pour le gouvernement...

soleil de ce printemps inespéré, les militantes et les militants donnent chair à ces valeurs fondamentales des sociétés démocratiques que sont l'égalité, la liberté et la solidarité.

Face au tournant néolibéral accentué dans les politiques québécoises depuis le fameux «déficit zéro» de Lucien Bouchard et réitéré par les gouvernements successifs à Québec (et à Ottawa), la grève étudiante rappelle que l'éducation n'est pas une marchandise que l'on débite à la pièce selon la capacité de payer du «client» et que l'on

choisit en fonction de sa rentabilité supposée. Elle souligne également que l'université n'est pas une entreprise dont la gestion relève de son seul conseil d'administration.

Dans ce sens, on peut situer le mouvement étudiant actuel dans la foulée du printemps arabe revendiquant la démocratie, dans la logique du mouvement des indignés de Madrid ou d'Athènes contre la «discipline budgétaire», ou dans celle du mouvement Occupy, dénonçant l'accroissement des inégalités sociales. D'abord l'expression du refus d'une supposée fatalité (tous les prix augmentent, pourquoi pas les droits de scolarité?). Ensuite une formidable expérience qui fera sentir ses effets à long terme: la recherche, non sans quelques tâtonnements (c'est si certains plaquaient une solution toute faite sur le mouvement qu'il faudrait s'inquiéter, pas vis-à-vis de ses hésitations) d'un autre monde plus juste et plus démocratique. Dans ces conditions, l'intransigeance du gouvernement a permis au mouvement de se déployer et de se radicaliser.

Quand un gouvernement n'a que la police à offrir à sa jeunesse en colère, il y a lieu de s'inquiéter. Pas tant pour la jeunesse que pour le gouvernement...

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Bloux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); **Information politique** : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); **Information culturelle** : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); **Information économique** : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desrosiers, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); **Information internationale** : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet); Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Karl Rettino-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Désjard, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); **PRODUCTION** Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); **ADMINISTRATION** Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

F-35

SUIVE DE LA PAGE 1

été cachée aux parlementaires, mais les risques encourus par l'achat des F-35 ont été dissimulés aux ministres et décideurs tandis que les bénéfices espérés ont été exagérés. Conclusion: «La Défense nationale n'a pas fait preuve de la diligence nécessaire pour un engagement de 25 milliards de dollars.»

Signe que le gouvernement anticipait le dépôt de ce blâme politique, la réponse est venue à peine quelques minutes après le dépôt du rapport. Le processus d'acquisition sera remis à un autre ministère — Travaux publics —, l'enveloppe de financement allouée aux F-35 sera gelée, et les prévisions budgétaires seront annuellement fournies au Parlement dès qu'elles seront mises à jour par le bureau du programme. «Le gouvernement du Canada a agi aujourd'hui pour s'assurer que la diligence requise, la surveillance et la transparence soient fermement enclenchées dans le processus pour remplacer les avions de chasse vieillissants», a plaidé le ministre associé à la Défense, Julian Fantino, responsable des acquisitions militaires. Son bureau n'a pas été en mesure de préciser quel scénario financier serait choisi, alors que le ministre et les ministres ont mis de l'avant des estimations différentes comme l'a noté le vérificateur.

Malgré les promesses des conservateurs, l'opposition n'est pas rassurée. Car les Travaux publics ont rejeté, tout comme la Défense nationale, les conclusions du rapport de M. Ferguson. Et le comité de sous-ministres mis sur pied aux Travaux publics pour superviser dorénavant le processus d'achat des avions de chasse porte un nom — Secrétariat du F-35 — qui ne mène pas à croire que le gouvernement est prêt à mettre de côté sa détermination à acheter chez Lockheed Martin. «C'est du chiqué total. Ils n'ont absolument aucune intention de revoir quoi que ce soit. Leur décision est prise depuis des années», a scandé le chef néodémocrate, Thomas Mulcair, à l'instar du bloquiste Jean-François Fortin, qui s'est dit «aucunement» rassuré par la réponse des conservateurs. «On transfère la responsabilité d'un endroit à l'autre, ce sont les mêmes ministres qui sont impliqués [...] et on s'attend à ce que miraculeusement on va mieux faire les choses? J'en doute fortement», a estimé le libéral Marc Garneau.

Le vérificateur général a refusé de montrer du doigt des responsables, hier. Mais de l'avis de l'opposition, les fonctionnaires n'ont pas pu agir seuls. Néodémocrates et libéraux ont rappelé que le systè-

me parlementaire prévoyait la «responsabilité ministérielle» et il est impossible, selon eux, que le ministre de la Défense Peter MacKay ait été laissé dans l'ignorance. Le Parti libéral demande la démission du ministre. M. MacKay n'a pas prononcé un mot, pendant la période de questions, et il a quitté la Chambre sans répondre aux journalistes.

Coûts et risques minimisés

Parmi les conclusions du rapport, M. Ferguson indique que la Défense nationale a sous-estimé le prix d'acquisition des F-35, n'ayant d'ailleurs aucun document ou évaluation à l'appui. L'étude révèle que dès 2010, la Défense nationale évaluait que l'achat de 65 avions de chasse coûterait 9 milliards, plus 16 milliards en frais de maintenance. Or le ministère a fait ses prévisions budgétaires sur 20 ans, et la durée de vie des appareils serait plutôt de 36 ans, ce qui veut dire que, selon sa propre expérience passée, la Défense peut s'attendre à devoir remplacer 14 avions au fil de ses opérations. Le ministère n'a pas non plus pris en compte les frais de mise à niveau des logiciels et du matériel, ni les armes dont ils seront équipés.

Si M. Ferguson a découvert que la Défense anticipait des frais de 25 milliards, le gouvernement, lui, plaiderait depuis des mois qu'il n'en coûterait que 16 milliards aux contribuables pour acquérir les F-35. Quand le directeur parlementaire du budget, Kevin Page, a publié sa propre analyse il y a un an, prévoyant des coûts d'ensemble de 29 milliards, les conservateurs avaient répliqué que ce n'était que 15 milliards qu'il faudrait prévoir au budget de la Défense. «Nous avons de sérieuses réserves quant à l'exhaustivité des renseignements sur les coûts fournis aux parlementaires», note le rapport. Le bureau de M. MacKay n'a pas précisé hier si le ministre savait, au moment de discréditer M. Page, que son propre ministère anticipait un prix excédant de 10 milliards celui qu'il a communiqué au Parlement.

Le ministère s'est aussi abstenu de préciser, dans les documents d'information fournis aux décideurs et au ministre, les risques associés à l'acquisition des F-35; les retards de production, les problèmes technologiques encourus lors du développement de l'appareil et l'augmentation de coûts qui y était liée. La Défense a de plus accordé une cote de risque «moyen» au choix du F-35, ce qui «ne reflétait pas, à notre avis, les problèmes que connaissait le programme de JSF».

Autre critique, les retombées pour l'industrie canadienne, si nombreuses puissent-elles s'avérer, ne sont pas garanties. Les ministres de la Défense et de

l'Industrie en avaient été informés, pourtant les conservateurs vantent sans relâche ces dollars qui pourraient être amassés par les entreprises du pays. Ces sommes miroitées ont justement servi d'argument pour justifier l'acquisition des F-35. Il ne s'agit que de projections qui «n'ont fait l'objet d'aucune validation indépendante».

Dès 2006, la Défense et les Forces canadiennes avaient fait leur choix. «Il était évident qu'il s'agissait de leur avion de combat préféré, et à notre point de vue, un certain nombre de décisions ont été prises et plusieurs activités ont été mises en marche en vue de son acquisition ultérieure», note le rapport. Des conclusions mises de l'avant par le ministère, pour plaider que le F-35 présentait le meilleur rapport qualité-prix, n'étaient soutenues par aucune analyse. Et après avoir signé en 2006 le protocole d'entente prévoyant l'achat du modèle F-35, la Défense s'est bien gardée d'en aviser Travaux publics pendant trois ans. Ce ministère était responsable d'approuver l'attribution de contrats sans appel d'offres, et il a donné son accord sans avoir reçu de «document justificatif». Résultat, quand le gouvernement a officiellement annoncé son intention d'acheter ses avions de chasse à Lockheed Martin en 2010, «le Canada était trop engagé dans le programme JSF et le développement du F-35 pour lancer un processus concurrentiel équitable», conclut le vérificateur général.

Le Devoir

Ferguson n'est toujours pas bilingue

La nomination du nouveau vérificateur général avait été fortement critiquée, dans l'opposition fédérale et à Québec, car Michael Ferguson ne parle que peu français. Pour calmer le jeu, il avait plaidé pouvoir devenir bilingue en un an. Six mois après sa nomination, et à mi-chemin de cet échéancier, il a toutefois reconnu hier qu'il avait encore «beaucoup de choses à apprendre». Il suit des cours à raison de 10 heures par semaine, et s'assure de ne jamais annuler. Questionné à savoir s'il relèverait son pari d'être bilingue d'ici six mois, il a répondu — en anglais — qu'il y travaillait. «Je vais continuer d'y plancher jusqu'à ce que j'y arrive, que cela prenne un an ou que cela me prenne plus de temps.»

PROJETS

SUIVE DE LA PAGE 1

ses 280 logements et ses balcons en coursives, s'élèvera sur 34 étages le long de la rue de la Concorde, au sud de la rue Sherbrooke.

Certains projets impliqueront la revalorisation d'immeubles existants, comme dans le cas du Saint-Dominique, qui prévoit la transformation et l'agrandissement de l'ancienne brasserie Ekers du boulevard Saint-Laurent.

Ces projets, a tenu à préciser le maire Tremblay, s'ajoutent aux 29 autres qui sont en cours de réalisation au centre-ville: «On est en train de réhabiliter des bâtiments qui sont vacants et de faire disparaître de grands terrains de stationnement de surface.» Cette effervescence témoigne de la confiance des promoteurs dans la vitalité du centre-ville, a-t-il souligné en rappelant que depuis 2006, la population qui réside dans ce secteur stratégique a grimpé de 6 %.

Le cas de la maison LaFontaine

Le maire fonde beaucoup d'espoirs dans le projet de développement de l'ilot Overdale qui permettra, outre la construction d'un complexe résidentiel et commercial, la restauration de la maison de l'ancien premier ministre du Canada-Uni Louis-Hippolyte LaFontaine.



L'immeuble Peterson, dans le Quartier des spectacles, comptera 34 étages et 280 logements. Il sera érigé rue de la Concorde, au sud de la rue Sherbrooke.

L'homme d'affaires Kheng Ly, qui a fait l'acquisition du terrain de 140 000 pieds carrés en septembre dernier pour 28 millions, se serait engagé à remettre l'immeuble à état et à restaurer le jardin adjacent. «Il faut absolument que le promoteur, à ses frais, rénove la coquille [de la maison LaFontaine] pour qu'on puisse accueillir un centre d'interprétation afin de reconnaître la contribution exceptionnelle de Louis-Hippolyte LaFontaine», a expliqué le maire. Je vais m'assurer, avec mon équipe, que ce sera une des conditions de l'émission du permis.»

La vocation future de la maison LaFontaine n'est pourtant pas encore confirmée. Le sénateur Serge Joyal, qui milite activement depuis des années avec Phyllis Lambert pour la sauvegarde de l'immeuble, dit avoir bon espoir de voir le projet de lieu de commémoration de l'histoire canadienne se réaliser. Hier, le sénateur a indiqué au Devoir avoir rencontré à deux reprises au cours des derniers mois les représentants du nouveau propriétaire du terrain. «Ils nous ont donné tous les signes de bonne foi et de coopération», a-t-il dit.

M. Joyal croit que le propriétaire devrait solliciter l'aide de Parcs Canada dans le cadre des travaux de restauration de l'édifice et l'élaboration d'un projet de commémoration. La maison LaFontaine pourrait alors être intégrée au circuit historique de Montréal, qui comprend la maison de Georges-Étienne Cartier, de la rue Notre-Dame, celle de Louis-Joseph Papineau et d'autres monuments, comme la prison des Patriotes. «Il n'est pas nécessaire que Parcs Canada fasse l'acquisition de la maison. Il existe toutes sortes de formules. On pourrait par exemple signer un bail emphytéotique de 60 ans ou plus», a-t-il suggéré.

Logements sociaux et abordables

Les projets immobiliers au centre-ville de Montréal comporteront-ils des logements sociaux et abordables comme le prévoit la Stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal? «Certains projets en hauteur ne sont pas susceptibles d'accueillir des logements sociaux», a reconnu le maire Tremblay. Des discussions seront toutefois entreprises avec les promoteurs pour qu'ils versent une contribution dans un fonds dédié à la réalisation de projets de logements sociaux. Mais cette contribution est volontaire, a-t-il rappelé.

Le Devoir

Le Devoir

PIRATES

SUIVE DE LA PAGE 1

«La filiation est évidente, a-t-il indiqué au Devoir il y a quelques jours. Projet blanc fait un clin d'œil à ces pirates informatiques. C'est un hacking théâtral», qui transpasse dans le monde bien réel, loin de son cadre purement technologique, cette culture de la corruption des contenus, de l'intrusion, de la critique, de la remise en question, de la revendication par le pied de nez... Et la contamination, loin d'être anecdotique et localisée, tend même à se répandre un peu partout dans plusieurs strates des sociétés contemporaines. Par la faute du présent.

«Le terreau est fertile, lance à l'autre bout du fil Frédéric Bardeau, coauteur d'un livre sur le mouvement Anonymous (Éditions FYP) et spécialiste des pirates informatiques. Aujourd'hui, on a l'impression de vivre la fin d'une époque. Il y a ce sentiment général que les modèles actuels ne fonctionnent plus et qu'il faut inventer d'autres. Les années 60 ont eu leur contre-culture. Les années 90 ont fait émerger les altermondialistes. Le présent, lui, donne des ailes aux valeurs et à la culture du hacking.» Une culture née avec l'informatique dans les années 70, qui s'est répandue au même rythme qu'Internet dans les vies quotidiennes et qui, désormais, a tout ce qu'il faut pour sortir de son cocon numérique.

Art, politique et piratage

Le monde de l'art y est plutôt réceptif, comme l'a

démontré Olivier Choinière, mais également d'autres avant lui, ici comme ailleurs.

Banky, artiste britannique, est dans la liste. En 2005, il s'est fait remarquer en piratant plusieurs grands musées du monde pour y faire entrer ses œuvres: il les accrochait tout simplement au mur, en se cachant des gardiens. Le MOMA de New York a été une de ses «victimes».

À Montréal, l'artiste Roadsworth a fait mieux au milieu des années 2000 en détournant plusieurs éléments de l'environnement urbain avec ses pochoirs et sa peinture, transformant ici un passage piéton en empreinte de pied géante, donnant là des allures de fils électriques aux lignes jaunes ou faisant sortir des personnages fictifs des trous d'homme, avant de se faire arrêter, puis condamner à des travaux communautaires.

Ce piratage n'est pas seulement mis au service de la création. Il peut aussi trouver écho dans l'univers de la contestation politique, et le Britannique Scott Morgan vient d'en faire une amusante démonstration. En janvier dernier, sourire en coin, il s'est en effet servi du site des pétitions en ligne du gouvernement britannique, ouvert à tous les citoyens, pour... dénoncer l'héritage politique et social de Margaret Thatcher. Comment? En réclamant la privatisation des obsèques nationales à venir de la «dame de fer», qui a été ramenée sous les feux de la rampe par le film biographique de Phyllida Lloyd. À ce jour, 32 000 personnes ont signé le document numérique. À 100 000, la Chambre des communes va être obligée de débattre publiquement de la question, comme le veut la loi britannique sur les consultations publiques.

Cet esprit du pirate est contagieux. Il a aussi inspiré un brin les étudiants en grève au Québec et surtout leur «Grande mascarade» tenue jeudi dernier dans les rues de Montréal. L'idée? Un défilé déguisé, planifié à quatre endroits différents de la ville. Pour reprendre, mais aussi pour mettre une pression excessive sur l'encadrement policier auquel les manifestants doivent se conformer. Une pression qui n'est pas sans rappeler ces perturbations de connexions exploitées par les pirates informatiques dans le cas d'attaques par déni de service visant à faire «tomber» des sites Internet.

La science succombe

La culture du hacking, avec son idéologie de liberté, de transparence, d'ouverture des codes informatiques au bénéfice de tous — entre autres — se répand donc un peu partout, y compris dans le monde de la recherche académique avec l'apparition du bio hacking, des laboratoires indépendants qui font la promotion d'une science citoyenne, pour mieux s'inscrire en faux contre la science institutionnelle, de plus en plus au service de grands intérêts financiers et commerciaux.

«Pour le moment, il est difficile de dire si c'est un phénomène de mode ou une tendance lourde, résume Thierry Bardin, professeur au Département de communication de l'Université de Montréal, qui suit de près le phénomène. Ces bio hackers évoluent en marge des institutions scientifiques, ils utilisent le Web pour des levées de fonds et, surtout, estiment que la culture des cellules, le séquençage du génome humain ne doit pas faire l'objet de li-

OTTAWA

SUIVE DE LA PAGE 1

tout ça faisait visiblement partie d'un plan de longue haleine», a commenté la critique du NPD en matière d'affaires étrangères, Hélène Laverdière.

Son collègue libéral, Dominic LeBlanc, a soutenu que «les conservateurs ont tout fait pour tenter d'utiliser Droits et Démocratie afin de promouvoir leur programme idéologique. Et quand ça s'est avéré un échec, ils lui ont mis des bâtons dans les roues pour finalement l'éliminer sous prétexte de faire des «économies».

M. LeBlanc voit une «grande contradiction» dans la décision de sabrer Droits et Démocratie quelques mois après le printemps arabe et l'intervention canadienne en Libye. Lui comme Mme Laverdière — et le Bloc québécois — ne croient pas que le ministère des Affaires étrangères pourra suppléer au mandat rempli depuis 24 ans par Droits et Démocratie.

«Le budget des Affaires étrangères va être coupé [8,9%], de même que celui de l'enveloppe de l'aide internationale [9,7%], note Mme Laverdière. C'est déjà un ministère où les coupures craquent de partout. Il me paraît impossible qu'on libère subitement des fonctionnaires pour remplir la mission de Droits et Démocratie.» Autre problème, souligne le porte-parole de l'opposition: l'organisme était indépendant, une liberté que n'ont pas les fonctionnaires des Affaires étrangères.

Selon nos informations, l'annonce de la disparition de Droits et Démocratie a été reçue avec surprise par les employés de l'organisme, dont le siège social est établi à Montréal. Le budget déposé jeudi dernier indiquait certes que «le Canada se penchera sur sa participation à certaines organisations internationales pour s'assurer qu'elle demeure pertinente à ses intérêts et priorités», mais rien de précis ne concernait le centre.

Encore la semaine dernière, le président Gérard Latulippe défendait la pertinence du centre au Ottawa Citizen, tout en se disant «d'accord avec la volonté du ministre Baird de revoir le mandat». Dans le rapport annuel 2010-2011, M. Latulippe indiquait que l'année écoulée avait «permis de jeter les bases d'une réforme qui permettra au centre d'être encore plus actif et efficace, et ainsi d'environner l'avenir avec beaucoup d'enthousiasme». Personne de l'organisme n'a voulu commenter la situation hier.

Crise

Les «nombreux problèmes» dont le ministre Baird a parlé hier en Chambre ont effectivement fait couler beaucoup d'encre tout au long de l'année 2010. Au point de départ de la crise: la nomination par les conservateurs d'Aurel Braun comme président du conseil d'administration en mars 2009. L'arrivée d'un homme connu pour son militantisme sans nuance pour la cause israélienne a été perçue en interne comme le début d'un virage idéologique imposé à l'organisme.

Des tensions ont rapidement éclaté avec le président de l'organisme à l'époque, Rémy Beaugard. M. Braun et deux de ses alliés au sein du conseil d'administration reprochaient à M. Beaugard l'octroi de trois subventions à des groupes engagés au Proche-Orient. On le soupçonnait aussi (à tort) d'avoir voulu participer à la Conférence mondiale sur le racisme qui se tenait à Genève en 2009 et que le gouvernement conservateur jugeait antisémite. Un rapport de la firme Deloitte et Touche publié en décembre 2010 a conclu qu'il n'y avait eu aucune mauvaise gestion durant le mandat de M. Beaugard.

Fin 2009 et début 2010, les tensions internes ont atteint des sommets: le conseil d'administration a été noyauté par de nouvelles nominations de gens proches de M. Braun; des administrateurs ont démissionné en protestation; les 47 employés de l'organisme ont rédigé une lettre demandant la démission de M. Braun et de ses principaux alliés. Outre des problèmes de relations internes, on en voulait à la nouvelle politique jugée trop pro-israélienne de l'organisme, en droite ligne avec celle du gouvernement conservateur.

Pour ajouter à ce contexte tendu, M. Beaugard est décédé subitement en janvier 2010, après une réunion houleuse du conseil d'administration. C'est Gérard Latulippe — un ancien militant de l'Alliance canadienne — qui l'a remplacé et qui dirigeait l'organisme depuis. Il avait recentré la mission de Droits et Démocratie vers le «développement démocratique».

Le Devoir

Le Devoir

ences à payer.» Selon eux, la recherche biologique appartient finalement à tous et elle est pervertie actuellement par les institutions tant publiques que privées.

En émergence, le bio hacking conjugue au temps de la recherche scientifique les principes du partage des données, en format libre, du travail collaboratif en réseau, de la mise en commun de la connaissance qui a fait les beaux jours des pirates informatiques dans les années 70 et qui, dans les dernières années, a participé à la construction d'Internet, et désormais de nos vies en réseau. «C'est une idéologie qui touche finalement beaucoup de monde, dit M. Bardin. Et forcément, à une époque où beaucoup d'idéologies sont mortes ou en train de mourir, il y a un agenda porteur» pour favoriser son expansion, loin de son cadre originel, oui, tout comme très certainement dans la prochaine intervention artistique du dramaturge Olivier Choinière.

«L'impact qu'a eu le Projet blanc m'incite à reproduire l'expérience, dit-il. J'en ai marre de dire que je veux changer les choses uniquement autour d'une bouteille de vin avec mes amis de gauche. Je ressens le besoin de poser des gestes, de créer une dimension, d'être dans l'action...»

Où prendra forme son prochain acte de piratage? Le créateur sourit, et ne dit rien de plus. À l'image de ces cousins du Net, le pirate artistique veut «agir plutôt que subir», certes, mais il veut aussi le faire avec surprise en allant là où on ne l'attend pas. Forcément.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com
Bureau de Québec 418-643-1541

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390